

# CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

## 6<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 54<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 14 Novembre 1978.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — **Loi de finances pour 1979 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7569).

**Budget annexe des postes et télécommunications (suite).**

MM. Zeller,  
Cornet,  
Aurillac,  
Mauger.

MM. Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ;  
Canacos.

Crédits ouverts aux articles 41 et 42. — Adoption (p. 7577).

**Jeunesse, sports et loisirs.**

I. — JEUNESSE ET SPORTS

M. Bernard Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Héraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.  
M. Caillaud.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 7586).

**PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,**  
**vice-président.**

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)**

**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n<sup>o</sup> 560, 570).

**BUDGET ANNEXE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS (Suite.)**

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications dont les crédits sont inscrits aux articles 41 et 42.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Mesdames, messieurs, dans les quelques minutes de temps de parole qui me sont imparties, je ne traiterai que du service postal.

Affirmer que ce service connaît une crise larvée me paraît être une évidence. Dès lors, on doit se poser deux questions.

D'abord, ce projet de budget permettra-t-il d'améliorer la qualité des services rendus ou du moins d'enrayer la dégradation, lente mais continue, de ce service, dégradation illustrée notamment par l'accroissement des délais d'acheminement du courrier ?

Ensuite, ce projet de budget est-il de nature à emporter l'adhésion des personnels, ce qui ne manquerait pas d'entraîner un meilleur fonctionnement du service public ?

Contrairement à ce que certains ont affirmé, ce budget n'est pas un budget de misère, mais, pour autant, il n'est pas certain que l'on puisse apporter une réponse positive à mes deux questions.

En effet, sous bien des aspects, il apparaît plus comme un budget d'attente et de conservation que comme un budget de rénovation et de relance de ce service public.

Ainsi, en ce qui concerne les effectifs, problème lancinant et difficile s'il en est, les 1 500 créations nettes de postes compenseront à peine l'effet de l'aménagement des congés de maternité et de l'amélioration du système des congés pour les agents originaires des départements d'outre-mer. Ces créations ne permettront pas de respecter les barèmes d'effectifs pour le service des guichets et la distribution du courrier.

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, n'avez-vous pas cru possible de respecter la politique définie dans le VII<sup>e</sup> Plan ? Celui-ci prévoyait en effet 44 000 créations nettes de postes en cinq ans. S'agit-il d'un abandon définitif ou d'un simple freinage dû à la conjoncture ? Pour le moment, si mes chiffres sont exacts, le nombre des créations nettes d'emplois s'élève seulement à 21 400 postes.

Le problème des réformes catégorielles reste également posé. On m'a affirmé que, pour le service des guichets postaux, il existe six catégories d'agents qui accomplissent parfois le même travail, ce qui ne peut qu'entraîner des tensions et diminuer la productivité.

En ce qui concerne les rémunérations, j'aurais aimé que vous nous fassiez connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, l'évolution de la rémunération moyenne, toutes primes confondues, des agents des PTT, et l'évolution selon les différentes catégories d'agents. Une telle information permettrait, à l'image de ce qui se fait dans d'autres secteurs de l'administration, de juger de la valeur de votre politique en ce qui concerne les rémunérations.

Mais on ne saurait discuter de ce projet de budget sans évoquer le rapport de M. Ripert.

Ce rapport dénonce, à juste titre, me semble-t-il, un ensemble de défauts dans les structures et l'organisation des postes. Il rappelle que la procédure budgétaire, dont nous usons ici même, est particulièrement inadaptée à une gestion rigoureuse des PTT. Pour ma part, je plaide depuis plusieurs années en faveur de l'autonomie des postes et pour qu'on accorde plus de responsabilités à ce service dont la gestion devrait être de type industriel et commercial, sans pour autant oublier la notion de service public.

En tout état de cause, votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait échapper aux aléas de la conjoncture budgétaire, afin que l'on puisse, quoi qu'il arrive, faire face aux besoins qui peuvent se faire sentir.

M. Ripert estime que les PTT doivent avoir une stratégie qui leur soit propre, et qu'ils doivent pratiquer la vérité des coûts.

J'en viens à un point qui me tient particulièrement à cœur, à savoir l'excessive centralisation des services de l'Etat, mal bien français, dont on parle bien plus qu'on ne le combat.

Etes-vous décidé, monsieur le secrétaire d'Etat, comme le suggère le rapport Ripert, à « dégraisser » certains services centraux dont les effectifs sont parfois pléthoriques, et à faire davantage confiance aux échelons intermédiaires de responsabilité, aux services régionaux et aux services extérieurs, avec, notamment, l'établissement d'un budget déconcentré ?

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, de quelle logique relève la mise en place de neuf zones pour les télécommunications ? Cette mesure risque de priver certaines régions, dont la mienne, d'une direction régionale, alors que, dans un domaine aussi important que les télécommunications, il est essentiel que vos services restent proches des collectivités départementales et régionales.

**M. Jacques Jouve.** Vous avez raison !

**M. Adrien Zeller.** Je préciserais, par ailleurs, que ce rapport condamne en termes très durs le manque de concertation avec les personnels ; il qualifie même certaines structures de concertation de « coquilles vides ».

Un grand effort reste à faire en matière de concertation, car le rapport Ripert souligne que les véritables problèmes — conditions de travail, productivité, perspectives d'avenir — ne sont pas abordés. Comment exiger des syndicats et du personnel un comportement responsable, si ce personnel n'est pas vraiment associé aux décisions qui le concernent ?

A ce sujet, je rappellerai que dans un article admirable paru récemment dans la presse parisienne, Alfred Grosser posait la question suivante : « Peut-on faire appel au sens de la responsabilité quand on refuse de faire participer à son exercice ? » Cette phrase devrait nous amener à nous interroger sur certaines grèves, certes excessives, mais qui méritent réflexion. J'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est votre position à cet égard.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Je vais conclure, monsieur le président.

Quant aux moyens des PTT, s'ils augmentent pour les centres de tri, ils régressent pour les autres services. La pauvreté, en ce domaine, est très souvent source de gâchis et de coûts supplémentaires. Je pourrais citer à ce sujet bien des exemples, mais, pour faire plaisir à M. le président, je vais conclure.

**M. le président.** Il ne s'agit pas de me faire plaisir, mon cher collègue, mais de respecter votre temps de parole.

**M. Adrien Zeller.** Quelles que soient ses évolutions futures et la concurrence à laquelle il sera soumis au cours des prochaines années, notamment de la part des télécommunications et de l'électronique, le service public des postes demeurera irremplaçable.

Maintenant que les télécommunications ont atteint leur rythme de croisière, le moment semble venu de procéder à une restauration en profondeur de ce service public qui paraît un peu délaissé. Il convient de redonner le moral aux postiers par des réformes audacieuses. Soyez assuré qu'ils vous le rendront bien. Il n'est pas trop tard, mais il n'y a plus de temps à perdre. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Cornet.

**M. Pierre Cornet.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais brièvement vous faire part de deux réflexions concernant, l'une l'équipement téléphonique des zones rurales, l'autre certaines conséquences de la réorganisation des services extérieurs des télécommunications.

Le VII<sup>e</sup> Plan a fait de l'équipement téléphonique un objectif prioritaire de l'action des pouvoirs publics. Le programme d'action prioritaire n° 4 tend à combler le retard de la France et à obtenir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins.

Cette priorité a été rappelée et, si je puis dire, renforcée par le programme de Blois puisque celui-ci prévoit de doubler en cinq ans le nombre des postes téléphoniques en faisant passer de dix millions à vingt millions, ce qui devrait permettre à la France rurale d'avoir une densité d'équipement équivalente à celle de la France urbaine.

Globalement, les objectifs fixés par le VII<sup>e</sup> Plan ont été, au moins jusqu'à présent, atteints, ce dont je me réjouis. Je ne pourrais cependant pas cacher mes inquiétudes pour l'avenir lorsque je constate que les autorisations d'engagement seront l'an prochain nettement inférieures à ce qui serait nécessaire à la réalisation des objectifs fixés à l'horizon 1980 et 1982.

Ces inquiétudes me paraissent d'autant plus justifiées que, comme l'ont fait observer ce matin les rapporteurs, les efforts de rattrapage réalisés depuis quatre ans ont en quelque sorte révélé les besoins, si bien que le nombre des demandes en instance est actuellement aussi élevé qu'en 1975.

Cette situation, qui semble avoir surpris votre administration, monsieur le secrétaire d'Etat, est beaucoup moins étonnante pour le représentant d'une circonscription rurale. Il faut se garder de tout triomphalisme, même si les objectifs qui avaient été fixés par le VII<sup>e</sup> Plan ont été atteints en moyenne. En effet, les écarts par rapport à cette moyenne sont importants, particulièrement dans les zones rurales, et presque toujours à leur détriment.

Comment assurer, conformément aux recommandations du programme de Blois, le renouveau des zones rurales et des petites villes par l'implantation d'activités nouvelles si les entreprises doivent attendre pendant des mois, parfois plus d'une année, l'installation d'un poste téléphonique ou le renforcement d'une ligne ?

Comment améliorer la qualité de la vie dans les campagnes, dans les bourgs ruraux, dans les régions montagneuses, où les déplacements sont difficiles pendant une grande partie de l'année, si la possibilité n'est pas offerte à tous ceux qui le souhaitent d'être raccordés au réseau téléphonique ?

Je compte donc sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour faire en sorte que, en dépit des contraintes budgétaires ou techniques — ces dernières étant actuellement les plus nombreuses — que vous pouvez subir, les zones rurales soient aussi bien traitées que les grandes agglomérations urbaines.

Je veux maintenant vous faire part des préoccupations que m'inspire la réforme des services extérieurs des télécommunications. La réorganisation que vous avez entreprise fait qu'il n'y aura plus dans mon département ni subdivision des lignes ni agence commerciale, alors que deux agences vont être ou sont déjà ouvertes dans le département voisin. Le nouveau découpage des services territoriaux des télécommunications en directions opérationnelles va se traduire par la suppression de l'échelon d'une ville de préfecture. Cette suppression, opérée au profit d'une métropole régionale dépourvue de lien géographique étroit avec mon département, me paraît contraire aux objectifs que le Gouvernement s'est fixés en matière d'aménagement du territoire, objectifs qui comportent, je me permets de vous le rappeler, le renforcement des villes petites et moyennes et le maintien des services publics dans les zones rurales.

Le développement des télécommunications, vous oblige sans doute à réorganiser vos services extérieurs, mais cette réorganisation doit-elle, comme semble le laisser entendre une circulaire remise récemment aux organisations syndicales, consister en une extension des services d'état-major au détriment des échelons en contact avec le public ? Il ne me paraît pas qu'une telle réorganisation, qui entraînerait la disparition des services locaux qui connaissent le mieux les besoins des usagers, soit conforme à l'intérêt de l'administration ni à celui des agents et du public. J'espère donc, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pourrez m'apporter sur ce point tous les apaisements nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Aurillac.

**M. Michel Aurillac.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je commencerai mon intervention par un hommage aux très nombreux agents de votre administration qui ont gardé l'esprit de service public des PTT. Ils travaillent pour les usagers et ont conscience d'accomplir chaque jour une tâche essentielle pour la vie quotidienne des Français et pour l'économie du pays. Ce devoir accompli peut aller jusqu'au sacrifice suprême, et je pense au préposé agressé au cours de sa tournée ou au receveur qui tente de protéger la caisse de son bureau.

La sécurité des Français inclut au premier chef celle des fonctionnaires. Les protéger dans l'exercice de leurs fonctions est l'un des devoirs de la nation. Les mesures que vous avez prises en liaison avec vos collègues du Gouvernement pour renforcer la sécurité des fonctionnaires des PTT doivent donc recueillir le soutien du Parlement.

Les PTT sont un service public à caractère industriel et commercial, certes, mais d'abord un service public de l'Etat. Il est fâcheux que l'abus du droit de grève vienne occulter aux yeux des usagers et des citoyens cette réalité encore solide et respectable des PTT.

**Un député communiste.** Il faut négocier !

**M. Michel Aurillac.** Les télécommunications, vous l'avez signalé, ont accompli de sensibles progrès en 1977 et 1978 dans le domaine de la transmission, de la commutation et du raccordement des abonnés.

Le nombre des cabines publiques a crû de 39 p. 100 en 1977. Les postes à préparation avec réserve de monnaie visible se développent, mais encore trop lentement. En outre, il faut souligner que vous devez affronter un vandalisme scandaleux, triste image de l'absence de civisme de nos concitoyens, mais dont il faut tenir compte aussi bien pour le prévenir que pour le réprimer.

A propos des télécommunications, je me bornerai à une observation concernant la structure de vos services. Les télécommunications ont décroché de la structure administrative départementale qui reste la base de l'organisation postale. Il y a à cela de bonnes justifications techniques.

Mais ce serait glisser du technique au technocratique que de décrocher du cadre régional par une organisation zonale. Il est indispensable que les télécommunications restent calquées sur l'organisation administrative, là où se fait la programmation, là où les élus peuvent se faire entendre de l'administration, là où les problèmes de raccordement des zones rurales, avec tout leur cortège de détresses dues à l'isolement et à l'âge, peuvent être compris.

Sur la poste, je ferai, monsieur le secrétaire d'Etat, trois observations.

La première a trait au CIDEX en milieu rural. Le nombre des usagers raccordés a crû de 70 000 en 1977, portant à 580 000 le nombre des boîtes CIDEX. Je porterai sur cette formule un jugement plus nuancé que mon collègue et ami M. Pasty. Je vous demanderai toutefois que l'implantation des réseaux CIDEX soit précédée d'une bonne campagne d'information et que les préposés qui en sont chargés reçoivent une formation particulière pour « aller à l'usager », comme le système CIDEX le prévoit d'ailleurs dans son principe.

Ma seconde observation est relative à la polyvalence administrative des bureaux de poste. Les initiatives que vous avez prises dans ce domaine sont excellentes ; elles doivent être développées. La faible et décroissante densité de la population en zone rurale rend impossible le maintien des services publics traditionnels.

La poste, présente partout par ses recettes et ses préposés, peut rapprocher des usagers tous les services administratifs de la ville : préfecture, Agence nationale pour l'emploi, services fiscaux, services agricoles, et même activités culturelles. Chaque fois que l'un de vos collègues, et je pense en particulier au ministre du budget, envisage de fermer un guichet, la poste devrait pouvoir prendre le relais.

Ma troisième observation concerne le tri. Votre administration s'est engagée depuis plusieurs années, avant vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dans la construction et l'équipement de centres de tri lourds et automatiques. Onze centres de tri automatiques fonctionnent aujourd'hui sur les quatre-vingt-dix-huit centres en service.

Loin de moi l'idée d'écartier les progrès de l'électronique et de les tenir, comme l'a fait un orateur ce matin, pour des gadgets de luxe. Mais je me demande si le gigantisme des centres de tri automatisés n'est pas déjà une notion dépassée.

J'ai eu l'occasion d'appeler votre attention sur les inconvénients qui résulteraient, par exemple, de la création d'un centre de tri automatisé interdépartemental à Bourges, au détriment de celui de Châteauroux. Vous m'avez répondu, ce dont je vous remercie, en m'annonçant d'importants travaux à Châteauroux en vue d'une augmentation de 60 p. 100 des surfaces utiles.

Mais le problème général subsiste. Le travail à la chaîne, même devant des écrans cathodiques, n'est pas la marque nécessaire du progrès. Elle ne peut réjouir que les professionnels de l'agitation, qui disposent ainsi d'une masse de personnels mécontents de leurs conditions de travail.

L'objectif de soixante-quatre centres de tri nationaux, que ce budget poursuit sur la lancée des budgets précédents, méritera d'être réexaminé l'an prochain, avec la double préoccupation de rapprocher le service des usagers et d'éviter le gigantisme et d'améliorer les conditions de travail.

L'énorme acquis technologique des télécommunications doit profiter à la poste. C'est la meilleure sanction de l'unité de votre ministère.

A ce prix, votre effort considérable de maintien et de restauration du service public sera récompensé. C'est pourquoi ma confiance vous est acquise. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Mauger.

**M. Pierre Mauger.** Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'intérêt que je porte au rôle et à la place des PTT dans la vie et le développement économique et social de notre pays.

Or, ce grand service public connaît depuis plusieurs mois de dangereux soubresauts, qui dénotent qu'un mauvais climat s'y développe et risque, si le Gouvernement n'y porte pas remède, de conduire à une situation du type de celle que nous avons connue en 1974.

Il est à noter à ce propos — et c'est important — que les organisations syndicales les plus modérées de votre administration apparaissent aujourd'hui comme étant les plus mordantes et les plus revendicatives. C'est un signe qui ne trompe pas.

C'est pourquoi je ne cacherai pas mon inquiétude, sérieusement motivée par les critiques souvent sévères qui sont formulées à l'encontre des services des PTT par nos concitoyens, lesquels s'interrogent avec raison sur une dégradation constatée de la qualité des prestations services.

Dans le temps qui m'est imparti, j'appellerai donc votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'aggravation d'une situation qui m'apparaît préoccupante à plus d'un titre, et sur les problèmes qui la génèrent.

Certes, votre projet de budget, qui est en croissance, constitue encore cette année le premier budget civil de l'Etat. Certes, les objectifs fixés par les programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan, pour les télécommunications comme pour la modernisation du tri postal, seront respectés. Certes, le volume des investissements reste important et l'administration s'adapte fort bien à l'évolution des progrès techniques et les utilise intelligemment. Certes, dans une période économique difficile, l'accroissement du trafic téléphonique et postal se poursuit à un rythme régulier. Malgré cela, on perçoit un malaise et une inquiétude.

Alors pourquoi ce malaise ? Pourquoi cette inquiétude ? Pourquoi cette crispation des personnels ? Pourquoi ces cessations de travail qui désorganisent les services et perturbent leur fonctionnement ? Ne devient-il pas nécessaire et urgent de s'interroger, d'une part, sur les raisons qui ont provoqué l'instauration de ce climat social et, d'autre part, sur les solutions qu'il convient rapidement d'y apporter ?

Pour ma part, je noterai à ce propos plusieurs choses qui me semblent essentielles.

Depuis des années on ne cesse, au travers de projets, d'enquêtes ou de rapports plus ou moins officiels, de lancer des idées, d'émettre des suggestions, ou de proposer des réformes sur la forme juridique du secteur des postes et télécommunications, sur la séparation des branches d'exploitation et sur les méthodes de gestion. On semble atteint, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette belle administration, d'une véritable « structure ».

Or les personnels dont vous vous plaisez, avec raison, à souligner la conscience professionnelle et qui sont profondément attachés à l'unité de leur entreprise, à la complémentarité de ses branches, à leur statut et à leur qualité de fonctionnaire, s'émeuvent de ces initiatives et s'inquiètent vivement des conséquences qui pourraient en découler.

Ils se sentent en permanence, même si cela n'est que subjectif, agressés dans leur situation et leur métier ; l'avenir leur apparaît troublé et non assuré. N'est-il pas, dès lors, compréhensible qu'ils soient davantage sensibilisés et — pourquoi ne pas le dire ? — davantage mobilisés ?

N'est-il pas exact, par exemple, que les constats et les voies de réforme proposées par le rapport Ripert sur la poste, rapport mis sur la place publique et largement utilisé par la grande presse, ont jeté le trouble parmi les personnels de cette branche, qui se sentent culpabilisés et aussi très inquiets sur leurs droits et garanties ?

Il serait donc nécessaire, monsieur le secrétaire d'Etat — et vous pouvez beaucoup dans ce domaine — que cessent ces élucubrations sur l'avenir des structures des postes et télécommunications, élucubrations qui sont inutiles, qui exaspèrent et découragent les personnels et qui portent préjudice, par les réactions qu'elles suscitent, au bon fonctionnement du service public.

Votre projet de budget prévoit la création de 8 550 emplois de titulaire auxquels s'ajoutent 2 700 équivalences-unités en heures d'auxiliaires, soit un total de 11 250 emplois nouveaux pour 1979. C'est un total, certes, non négligeable, surtout si on le compare à celui des créations d'emplois prévues pour l'ensemble de la fonction publique, soit 22 240.

Mais vous avez vous-même reconnu à plusieurs reprises, notamment lors de la présentation de votre budget au conseil supérieur des PTT, qu'il y avait des difficultés de remplacement d'agents momentanément absents, que des tournées de distribution

n'étaient pas toujours assurées, et même que certains établissements étaient contraints de réduire temporairement leur activité par manque de moyens humains.

Tout en vous félicitant pour votre sincérité qui démontre votre honnêteté de gestionnaire, il faut bien reconnaître que cette situation n'est pas saine et qu'elle se traduit inévitablement par une aggravation des conditions de travail des personnels, par une érosion des performances et une régression des services rendus aux usagers.

C'est aussi, n'en doutez pas, une des causes profondes du malaise que j'ai cité au début de mon propos.

Vous ambitionnez, monsieur le secrétaire d'Etat, de doter le pays d'une poste modernisée, adaptée et dont les missions seraient renforcées. Nous souscrivons entièrement à cet objectif, dans la mesure où nous estimons que ce service est essentiel à la vie économique et sociale du pays. Mais un tel pari, si pari il y a, ne pourra être tenu que si la poste se voit octroyer les moyens humains et financiers nécessaires et si les personnels sont étroitement associés à ce grand dessein au travers de leurs organisations professionnelles.

La restauration du service public des PTT, si elle passe par une nécessaire adaptation des méthodes d'action et d'exploitation, ne pourra être entièrement réussie que si l'on extirpe les travailleurs des PTT de leur morosité et si l'on accepte d'étudier avec sérieux les problèmes qui leur sont aujourd'hui posés.

**M. Pierre Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Très bien !

**M. Pierre Mauger.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire au cours d'une réunion du conseil supérieur des PTT : pour qu'un homme fournisse son plein effort, il faut qu'il soit bien dans sa peau. Réglez donc ces problèmes humains en priorité ; vous ferez ainsi avancer notablement le reste des questions.

Telles sont les quelques réflexions que je souhaitais vous soumettre. Je l'ai fait avec le désir sincère de vous aider dans votre tâche difficile et dans le souci d'améliorer, comme vous le souhaitez, le fonctionnement de ce grand service public au service du public. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, avec leur talent bien connu, confirmé par la connaissance approfondie par le temps et le travail des problèmes de mon administration, MM. Ribes et Wagner ont présenté une analyse claire et documentée du projet de budget des PTT pour 1979. Je tiens à les en remercier et à les en féliciter.

Je remercie également MM. les députés qui ont bien voulu intervenir. Plutôt que de répondre individuellement à chacun d'entre eux, je m'efforcerai de le faire au cours de mon exposé.

Ces interventions pourraient d'ailleurs, à la limite, me dispenser de développer devant vous l'essentiel des données chiffrées, des mesures immédiates et des perspectives inscrites dans ce budget. J'y ferai cependant parfois référence pour illustrer mon propos et vous faire partager ma conviction et ma foi dans l'avenir de cette grande maison qu'est le service public unique des postes et télécommunications.

D'abord, ma conviction est que le projet de budget qui vous est proposé concrétise un effort considérable. Je suis heureux que M. Wagner ainsi que M. Bayard et M. Mauger l'aient souligné, en comparant la situation actuelle avec celle d'il y a quelques années encore. Pratiquement à égalité avec celui de l'éducation, il s'insère parfaitement dans le schéma fixé par le Gouvernement pour donner au développement des services dont j'ai la charge, la priorité absolue que l'on doit reconnaître à une entreprise-clé, qui occupe une place de choix dans l'économie de notre pays.

Il est vrai que ce budget, comme M. Zeller l'a souligné, n'est pas un budget de misère ; il est vrai aussi que, par certains aspects, il doit être un budget de relance. En tout cas, je le considère comme tel. C'est pourquoi le projet de budget qui vous est soumis manifeste, une fois de plus, l'intérêt majeur que le Gouvernement continue d'accorder au développement des PTT.

Le total des dépenses devrait, en effet, atteindre 80,8 milliards de francs, c'est-à-dire une progression de près de 15 p. 100 par rapport au budget en cours d'exécution. Les autorisations d'engagement relatives aux investissements atteindront 26,1 milliards

de francs. Elles devraient permettre, malgré une légère réduction par rapport aux prévisions du VII<sup>e</sup> Plan, de réaliser néanmoins les objectifs de production prévus.

Le nombre de créations d'emplois — sur lequel je reviendrai tout à l'heure — atteint 11 250. Même si ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 1978, il devrait, à mon sens, être suffisant pour réaliser les objectifs de production. J'ajouterai que les créations d'emplois de titulaire dans les PTT en 1979 représenteront à elles seules 62 p. 100 de l'ensemble des créations d'emplois nouveaux des autres budgets civils. Au total, les PTT auront créé près de 60 000 emplois depuis 1974.

Telles sont les grandes enveloppes à l'intérieur desquelles s'insère le budget de 1979.

Première entreprise de main-d'œuvre de France, avec 300 000 personnes, la poste assure chaque année le transport de près de 13 milliards d'objets, ce qui représente approximativement le transport d'une lettre ou d'un objet par habitant et par jour ouvrable. Contrairement à ce que l'on entend parfois avancer, la poste française assure ce service public absolument essentiel au fonctionnement économique, social, culturel et politique du pays, dans des conditions qui n'ont rien à envier aux résultats obtenus par les principaux pays étrangers.

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** C'est vrai !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Certains accusent la poste française d'être chère. Les comparaisons internationales démontrent que cette affirmation est pour une large part erronée. C'est ainsi qu'au taux de change actuel, la lettre de premier échelon coûte 1,10 franc en République fédérale d'Allemagne depuis quatre ans, alors que sur cette période le prix de la même lettre s'établit en France à 1 franc en moyenne.

Au premier janvier prochain, elle passera à 1,35 franc en République fédérale d'Allemagne. La même lettre coûte actuellement 1,12 franc en Belgique et aux Pays-Bas, et 1,5 franc en Suède. Quant aux délais, je rappellerai que plus de 70 p. 100 des lettres, toutes relations confondues, arrivent à leur destination le lendemain et qu'à l'intérieur d'un même département, ce chiffre atteint 92 p. 100.

Ces résultats, bien qu'inférieurs aux objectifs que la poste s'était fixés, apparaissent cependant comparables et même souvent supérieurs aux résultats obtenus à l'étranger. Ils montrent à l'évidence que, quels que soient les problèmes auxquels elle doit faire face et sur lesquels je reviendrai, la poste est un service public qui fonctionne beaucoup mieux qu'on ne le dit souvent. Je souhaiterais que cela fût dit, et je tiens, à cet égard, à rendre ici un hommage public à la conscience et au dévouement que manifestent partout en France les fonctionnaires des postes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Pierre Mauger.** L'opposition ne semble pas être d'accord !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Mais la poste française se trouve confrontée, depuis quelques années, à un ensemble de problèmes qui, par leur cumul, ont fini par constituer un véritable « problème de la poste », comme l'a remarquablement exposé M. Royer.

La France est d'ailleurs loin de constituer un cas isolé ; toutes les postes des pays développés sont aujourd'hui confrontées aux mêmes problèmes : maîtrise et évolution du trafic, progression des coûts de fonctionnement, climat social. Certaines difficultés d'ordre général ont une résonance particulière dans les services postaux en raison de la place qu'y tiennent encore certaines tâches manuelles.

Il faut y ajouter les difficultés sociales liées — M. Royer a eu raison de le souligner — aux transferts massifs des jeunes loin de leurs régions d'origine.

Il y a enfin une crainte latente devant la mécanisation et le progrès technique dont chacun redoute — et je le comprends — qu'il signifie à terme la condamnation de la poste traditionnelle. Ce qui a quelquefois été malencontreusement écrit à ce sujet sur la « télématique » et qui est souvent inadéquat pour ce qui concerne la poste, comme M. Arreckx l'a fait observer avec raison, n'est pas étranger à ce climat. M. Mauger l'a d'ailleurs souligné à juste titre.

Ces préoccupations sont légitimes et le Gouvernement a le devoir d'y répondre. Je le ferai ici de la façon la plus claire.

Je dirai d'abord que la poste, qui forme et doit continuer de former avec les télécommunications un service public unique, a évidemment un grand avenir devant elle. Elle est, je le répète, irremplaçable dans le rôle qu'elle remplit au service de la vie économique et sociale et culturelle du pays, qu'il s'agisse de la mise en relation des hommes et des institutions, ce qui justifie

l'existence de son monopole, que le Gouvernement entend défendre contre tout empiètement éventuel (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) qu'il s'agisse de son intervention dans le transport de la presse pour que celle-ci reste libre, et de la messagerie, qu'il s'agisse de la possibilité de développement des entreprises qu'elle offre en acheminant le courrier de prospectio. commerciale, qu'il s'agisse enfin de son rôle de gestion de fonds et de collecte d'épargne.

D'ailleurs, le trafic postal se développe régulièrement au rythme d'environ 3 p. 100 par an et certains exemples étrangers montrent que des possibilités importantes de développement existent encore dans notre pays.

Il n'est pas réaliste de croire un seul instant que la grande masse des activités de la poste soit profondément affectée par la mise en œuvre de techniques nouvelles. En second lieu, je dirai que la poste ne doit pas redouter les progrès technologiques, mais au contraire qu'elle peut et qu'elle doit chercher à en tirer le meilleur parti possible pour améliorer le coût et la qualité de ses prestations.

La poste et les postiers doivent résolument regarder vers l'avenir : l'avenir qu'elle aura, c'est avant tout, j'en suis convaincu, l'avenir qu'elle aura su se construire.

**M. Robert-André Vivien**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

**M. Norbert Ségard**, secrétaire d'Etat. A cet égard, je m'étonne des réticences que certains manifestent parfois face à la mécanisation du tri postal.

J'affirme au contraire que la mécanisation, qui fait l'objet, je le rappelle, d'un programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan, est le seul moyen de maintenir la qualité de service, de réaliser l'amélioration indispensable des conditions de travail et de réduire à terme les coûts de fonctionnement.

En tout cas, c'est dans ce contexte, à mon sens, que doit être examinée la question des effectifs : ceux-ci doivent être adaptés aux nouvelles organisations, aux nouvelles tâches et l'attitude qui consisterait à accroître systématiquement le nombre des fonctionnaires à l'occasion d'un transfert serait, oh certes ! facile à court terme, mais conduirait sur une longue période à une attitude qui pourrait être dangereuse et peu responsable.

J'ai, pour ma part — je le répète — la ferme volonté de poursuivre le développement de ce service public essentiel.

Après m'être attaché depuis trois ans, passionnément, de toutes mes forces, à une politique permettant de doter la France d'un réseau téléphonique moderne, j'indique à MM. les rapporteurs ainsi qu'à MM. Zeller et Mauger qui ont posé le problème et à vous tous, mesdames, messieurs, que ma tâche prioritaire consistera désormais à renforcer la poste. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Emmanuel Hamel**. Il était temps !

**M. Jean-Guy Branger**. Très bien !

**M. Norbert Ségard**, secrétaire d'Etat. A partir des informations et des études auxquelles je fais procéder depuis dix-huit mois et qui ne sont pas fatalement pour moi des doctrines que l'on m'impose, je proposerai au cours du premier trimestre de 1979 les bases d'un contrat entre le Gouvernement et sa poste. Je retiens là, cher monsieur Ribes, vos suggestions de décentralisation, de définition d'objectifs précis.

Ce contrat fixera pour l'avenir les objectifs à atteindre et devra préciser, pour ce faire, les moyens nécessaires. C'est dans ce cadre que devront être appréciées les créations d'emplois et que devront se préparer les budgets des cinq prochaines années.

J'en viens maintenant aux principales caractéristiques du budget de la poste pour 1979.

Le volume des investissements atteindra 1 600 millions de francs en 1979, dont 987 millions, soit 66 p. 100 du total, sont réservés à l'exécution du programme d'action prioritaire de modernisation du tri postal arrêté par le VII<sup>e</sup> Plan.

L'année 1979 verra ainsi la construction et l'extension des centres de tri automatique des lettres à Amiens, Orléans, Pau, Reims et Toulouse, des centres de tri-paquets à Clermont-Ferrand et à Rennes, d'un centre mixte au Mans et de centres départementaux à Cayenne, Dax et Lons-le-Saunier. Ainsi, vingt-huit centres de tri automatique seront en service à la fin de 1979, sur les soixante-cinq prévus en 1982.

Mais l'année 1979 verra aussi la poursuite d'efforts importants dans trois autres domaines.

D'abord celui de la sécurité dont presque tous les intervenants ont, à juste titre, parlé.

L'augmentation rapide du nombre des agressions enregistrée au cours des dernières années doit absolument être enrayerée. C'est un problème auquel, parce qu'il est essentiellement humain, j'attache personnellement la plus grande importance, et je rends ici hommage au courage des agents des postes et de leur famille qui ont eu à souffrir de l'augmentation de la violence. Je remercie M. Aurillac de l'avoir fait avant moi.

**M. Emmanuel Hamel**. Il l'a fait en notre nom à tous.

**M. Norbert Ségard**, secrétaire d'Etat. Oui, je le sais, monsieur Hamel.

Les crédits d'équipement consacrés au renforcement de la sécurité sont en croissance rapide : de 22 millions de francs en 1977, ils sont passés à 45 millions de francs en 1978 et atteindront 70 millions de francs en 1979, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport à cette année. Si l'on y ajoute les crédits de fonctionnement et de personnel, c'est au total, en 1979, près de 200 millions de francs qui seront consacrés à la sécurité. Je ne vous cache pas que j'aurais souhaité faire plus encore.

A la fin de 1978, 4 570 bureaux seront équipés de guichets protégés. Ce nombre passera à 5 120 à la fin de 1979.

D'autre part, la coopération avec les forces de police et de gendarmerie a été renforcée dans les zones et sur les itinéraires les plus menacés. Le ministre de l'intérieur et moi-même suivons et continuerons à suivre le déroulement de ces actions.

Le second domaine de travail est celui de la modernisation des centres financiers et informatiques : 120 millions de francs seront consacrés à cette action, qui se traduira notamment en 1979 par l'acquisition de 105 terminaux d'ordinateurs pour les centres de chèques postaux, de 150 terminaux pour les bureaux de poste, destinés à améliorer l'exécution des opérations sur compte courant postal ou sur les comptes de la caisse nationale d'épargne effectuées à partir des guichets.

Enfin, troisième domaine, le renforcement et l'adaptation du réseau postal, pour lesquels 323 millions de francs sont prévus en 1979.

La question des effectifs a été abordée par MM. les rapporteurs, ainsi que par MM. Zeller, Mauger, Michel, Desanlis et Arreckx notamment. En 1979 seront créés à la poste 3 250 emplois, dont 1 550 de titulaires.

Ce nombre est certes inférieur aux créations que j'avais obtenues au cours des dernières années. Il convient cependant de l'apprécier en tenant compte de l'effort important accompli depuis plusieurs années en ce qui concerne les équipements : les efforts de mécanisation et de modernisation déjà engagés devraient commencer à accroître la capacité globale d'absorption du trafic tout en apportant une amélioration des conditions de travail.

C'est ainsi qu'en dehors de son programme de modernisation du tri postal, la poste s'est progressivement dotée d'un équipement moderne de transports : elle dispose aujourd'hui de 31 530 véhicules automobiles, de 613 fourgons postaux et de 19 avions.

En d'autres termes, il est tout à fait logique de penser que les équipements mis progressivement en place par l'administration permettront, comme dans toute entreprise confrontée au même problème, de limiter quelque peu la progression globale des effectifs pour une croissance de trafic donnée, en vue de réduire les prix de revient.

En tout état de cause, j'ai parfaitement conscience que le problème de l'adaptation — donc de la formation correspondante — des effectifs aux besoins réels du service postal est une question fondamentale pour l'avenir de l'entreprise postale. Mais je crois de mon devoir de répéter, même s'il n'est pas aisé de le dire et encore moins de le faire, qu'il ne serait pas raisonnable de considérer que toute réorganisation des services doit s'accompagner systématiquement d'un accroissement global des effectifs. C'est en réalité, comme je l'ai déjà indiqué, une étude d'adaptation précise qui doit être faite pour les différents secteurs d'activité concernés. Cette façon de prendre en compte ce problème me paraît primordiale.

Je voudrais enfin, répondant plus particulièrement aux justes préoccupations de M. Royer, faire une place à part aux auxiliaires de remplacement.

Je reconnais, en effet, qu'en raison de contraintes diverses — permanence du service public, variations importantes du trafic dans le temps et l'espace — la poste doit, plus sans doute que n'importe quel autre service public et parce qu'elle est en contact direct avec les usagers, utiliser un personnel de remplacement ou de renfort important.

J'indique à M. Michel qu'il faut choisir : s'il ne compte pas les emplois d'auxiliaire parmi les emplois créés, il lui faut alors compter, comme moi, les 7 010 titularisations autorisées par le projet de budget pour 1979 et concernant les auxiliaires qui n'avaient pas été pris préalablement en considération. On arriverait ainsi à 15 560 emplois de titulaire en 1979. Et depuis le début du plan de titularisation, adopté en 1976, c'est un total de 44 000 emplois créés, destiné à la titularisation d'auxiliaires, qui s'ajouterait aux 49 300 emplois de titulaire créés dans le même temps. Mais je ne veux pas chicaner. Seulement, il faut faire une addition ou une autre.

Je ne voudrais pas conclure le chapitre de la poste sans souligner l'action menée à travers elle pour le maintien des services publics en milieu rural, dans le cadre de l'aménagement du territoire, question évoquée par M.M. Mauger, Aurillac, Pasty, Bayard. Action menée aussi, comme le disait M. Bayard, pour lutter contre l'isolement du milieu rural.

A ce point de vue, je tiens à préciser que depuis 1975 aucun bureau de poste n'a été fermé et qu'il n'en sera fermé aucun dans les années qui viennent. Cela est évident. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** En ce qui concerne les problèmes de concentration de personnel et de moyens au détriment des petites localités rurales, je puis indiquer à M. Pasty que l'automatisation du tri a imposé de regrouper deux ou trois départements autour de chaque centre de tri automatique, mais que les centres de tri départementaux conservent leur rôle dans le traitement du courrier intradépartemental non mécanisable.

Quant à la centralisation de la distribution au chef-lieu de canton, elle est pratiquement terminée et elle a permis une amélioration sensible de la distribution.

Pour ce qui est du CIDEX, après tout ce que j'ai entendu je crois devoir répéter que seules les personnes qui le désirent y ont recours. Les personnes âgées ou malades pourront donc continuer à être desservies à domicile.

**M. Pierre Mauger.** Bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Il n'en demeure pas moins que le CIDEX connaît un succès relativement important, car la distribution est ainsi avancée de plusieurs heures.

**M. Emmanuel Hamel.** Il faudra embellir les boîtes !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Dans plusieurs départements, il a été confié aux agents de la poste, à titre expérimental, des fonctions de correspondant de plusieurs ministères — budget, intérieur, agriculture, culture et communication, environnement et cadre de vie, transports — ainsi que de la sécurité sociale, de l'Agence nationale pour l'emploi et du service des redevances de la radio et de la télévision.

Cette collaboration, très appréciée par les populations rurales, ainsi que cela a été souligné, donnera à 2 600 bureaux de poste un rôle privilégié de contact avec le public et elle sera étendue en 1979.

Cette opération présente, certes, un grand intérêt pour l'ensemble des régions concernées. Il s'agit, en réalité, d'un développement des compétences de la poste. Je proposerai au Gouvernement de poursuivre cette expérience et je lui demanderai d'en tirer toutes les conséquences, notamment financières.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** J'en viens maintenant aux actions menées dans le domaine des télécommunications.

Malgré un contexte économique difficile, le projet de budget pour 1979, bien que s'inscrivant légèrement en-deçà des perspectives financières arrêtées par le VII<sup>e</sup> Plan, permettra — je le dis à l'intention de M. Cornet — de tenir les objectifs de production.

Ces résultats attendus sont la conséquence de la baisse des prix de matériel résultant des choix technologiques, de la politique industrielle et des économies dus aux nouveaux progrès de rationalisation menés par la direction générale des télécommunications.

Le parc des lignes principales atteindra 13,5 millions de lignes à la fin de 1979 ; il était, je le rappelle, de 7,1 millions de lignes à la fin de 1975, de 10 millions à la fin de 1977, et atteindra déjà 11,8 millions à la fin de 1978.

L'indice global de qualité de service, qui était de 56,8 à la fin de 1975, atteint aujourd'hui 72,4.

Je voudrais souligner une fois de plus ce que représente cet effort exceptionnel de production, qui permet de rattraper le niveau d'équipement des pays européens comparables. Les Français, j'en suis convaincu, s'en aperçoivent et, dès maintenant, ils sont fiers de leur équipement téléphonique, trop longtemps « lanterne rouge » de l'équipement français. Je tiens à féliciter devant vous, mesdames, messieurs, l'ensemble du personnel des télécommunications pour les résultats déjà obtenus. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Le montant des investissements en autorisations de programme s'élèvera, sur crédits budgétaires, à 22,3 milliards de francs, auquel s'ajouteront un apport de 2 milliards de francs des sociétés de financement et 200 millions de francs d'avance des établissements publics régionaux.

Le total des engagements, l'année prochaine, s'établira donc à 24,5 milliards de francs ; les crédits de paiement s'élèveront à 21,2 milliards de francs, en augmentation, par conséquent, de 15 p. 100 sur la dotation de 1978.

Enfin, les télécommunications bénéficieront, en 1979, de la création de 8 000 emplois, dont 7 000 titulaires. Cet accroissement, conforme aux prévisions du programme d'action prioritaire, leur permettra de faire face à l'accroissement du parc de lignes téléphoniques qu'il est prévu de réaliser.

Au-delà de cet effort général de production, diverses actions spécifiques continueront d'être menées par les services des télécommunications. Je citerai, au premier rang d'entre elles, l'achèvement de l'automatisation : à la fin de 1979, il n'y aura plus de téléphone manuel en France. Où qu'ils soient, tous les abonnés bénéficieront d'un service moderne et de qualité. C'est, à mes yeux, une étape essentielle.

Deuxième action spécifique des télécommunications — questions évoquées par M.M. Bayard, Miossec, Desanlis, Pasty, Nucci et Cornet : l'effort fait en faveur de l'équipement des zones rurales, auquel j'attache, bien naturellement, une importance particulière. Car, tout comme les efforts menés pour maintenir et améliorer la présence postale en zone rurale, il constitue un élément important pour assurer le maintien des activités économiques dans les régions reculées.

A ce titre, 518 000 « lignes en zones rurales » supplémentaires seront construites en 1979, dont 240 000 lignes isolées. Je rappelle qu'il n'y en avait que 34 000 en 1974. En 1979, l'augmentation sera donc de 21 p. 100 par rapport aux réalisations de 1978.

**M. Pierre Mauger.** C'est très important !

**M. Emmanuel Hamel.** Le Rhône aura-t-il sa part ? (*Sourires.*)

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Tout le monde aura sa part.

Il est exact, monsieur Pasty, que les délais de raccordement, qui sont passés de seize mois et demi à la fin de 1974 à huit mois et demi, en moyenne, en 1978, restent hétérogènes. C'est un grave problème.

Le délai d'attente va d'une quinzaine de jours dans certaines grandes villes, à vingt mois dans les zones rurales à faible densité de population.

**M. Gilbert Faure.** Et même davantage !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** La difficulté de réduire rapidement cet écart provient, d'une part, du coût souvent élevé de l'installation des lignes rurales et, d'autre part, de l'importance grandissante de la demande dans le monde rural à la suite, en particulier, de la suppression des avances remboursables réclamées aux usagers.

L'effort d'équipement téléphonique prioritaire a été accompli, vous le savez, à la demande du Président de la République, pour le maintien à leur domicile des personnes âgées. Depuis que ces mesures ont été décidées, c'est-à-dire depuis octobre 1977, 200 000 personnes âgées ont obtenu le téléphone en priorité. Près de 70 000 d'entre elles ont été exonérées des frais d'accès au réseau, en tant que bénéficiaires du fonds national de solidarité.

Mais je comprends qu'il soit nécessaire de lever le malentendu qui persiste sur ce point en informant plus clairement les intéressés. Je retiens vos suggestions à ce sujet, monsieur Noir.

**M. Henry Canacos.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Canacos, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Henry Canacos.** Sur ce sujet une confusion règne en effet dans l'esprit des personnes âgées parce que la télévision, la presse, en un mot les mass media, ont laissé entendre que les intéressés bénéficieraient de la gratuité du téléphone.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Henry Canacos.** Or, après s'être réjouis d'être effectivement exonérés de la taxe de raccordement, ils ont eu la désagréable surprise de se voir réclamer le prix de l'abonnement. Cette charge est très lourde pour certaines personnes âgées.

Dans ces conditions, n'estimez-vous pas que la meilleure solution...

**M. Pierre Mauger.** La question a été posée ce matin.

**M. Henry Canacos.** La question a peut-être été posée ce matin, mais je souhaite que M. le secrétaire d'Etat précise clairement s'il envisage d'étendre la gratuité à la taxe d'abonnement.

**M. Alain Bonnet.** Bonne question !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** La question est d'autant mieux venue qu'elle a déjà été posée ce matin et que je m'apprêtais à y répondre. Une confusion s'est établie, en effet, dans l'esprit de certaines personnes. J'étudie donc les mesures qu'il conviendrait de prendre afin que l'on ne confonde plus la gratuité de l'installation avec celle de l'abonnement.

**M. Henry Canacos.** Vous ne répondez pas à ma question !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Je ne peux rien ajouter aujourd'hui. Telle est en effet la réponse que j'apporte aux intervenants de ce matin et à vous-même, monsieur Canacos.

**M. Louis Odru.** Il faudrait prendre l'habitude de répondre aux députés communistes. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, laissez poursuivre M. le secrétaire d'Etat.

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Je vous remercie, monsieur le président.

Le même objectif d'information est poursuivi en ce qui concerne l'implantation que vous avez signalée, monsieur Noir, d'un service de téléalarme, qui permettra aux personnes âgées de lancer un appel sans composer de numéro.

A la suite de l'expérience tentée actuellement dans quatre départements, les conditions dans lesquelles ce service pourra être réalisé sur une grande échelle le plus tôt possible seront définies.

M. Lepercq a évoqué l'expérience des lignes partagées. Je lui indique que ce système n'assure pas aux usagers le secret des communications. Aussi a-t-on développé des appareils qui permettent de brancher deux abonnés sur la même ligne tout en respectant le secret de chacun.

Plusieurs dizaines de milliers d'équipements de ce genre sont en cours de commande ou sont déjà installés.

Le parc des cabines téléphoniques, en accroissement de vingt mille nouvelles unités en 1979, atteindra 75 000 à la fin de l'année prochaine. L'objectif de cent mille cabines pour 1980 sera donc certainement atteint.

Enfin, je rappelle à M. Desanlis que pour répondre à un souci légitime d'une partie de la clientèle, l'année 1979 verra, grâce au développement de la commutation électronique, le point de départ de la facturation détaillée, pour les abonnés qui en feront la demande.

Je tiens, à cet égard, à vous rassurer, mesdames et messieurs, quant au sérieux avec lequel sont examinées les très rares contestations relatives aux factures, dont toutes font — je puis vous l'affirmer — l'objet d'un examen très approfondi.

Le nombre des contestations ne dépasse guère aujourd'hui 3 p. 1000, et celui des redressements effectués après examen reste inférieur à 6 p. 10 000. Depuis quelque temps, les associations d'usagers reconnaissent d'ailleurs elles-mêmes les efforts que fait l'administration pour diminuer au maximum le nombre des contestations.

Je répondrai maintenant aux questions que MM. Wagner et Bayard notamment m'ont posées à propos des poteaux téléphoniques. (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

La question est en effet importante.

**M. Louis Odru.** Les communistes vous en ont aussi posé et vous n'y répondez pas !

**M. le président.** Monsieur Odru, vous n'avez pas la parole !

**M. Louis Odru.** Je la prends !

**M. Robert-André Vivian, président de la commission.** M. Odru n'est pas inscrit dans le débat !

**M. le président.** Seul, monsieur le secrétaire d'Etat a la parole !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Depuis quelques années, le développement de l'équipement téléphonique, notamment en zones rurales, s'est accompagné d'une forte croissance des besoins en poteaux. La production nationale de poteaux en bois ne suffisait pas à l'époque, il a fallu recourir à l'importation et à l'achat de poteaux métalliques. Telle était la situation en 1976.

Dès la fin de 1977, il est apparu que, si l'implantation massive de poteaux avait été la seule solution rapide, la préservation de l'environnement exigeait un infléchissement de cette politique.

Il a dès lors été décidé de ne recourir que dans des cas particuliers aux poteaux métalliques, d'utiliser chaque fois que possible des appuis communs avec Electricité de France, de développer au maximum la technique des câbles enterrés, enfin, de recourir désormais uniquement à la production française.

La baisse de la demande de poteaux en bois en 1978 résulte à la fois du niveau élevé des stocks à la fin de l'année dernière et des retombées indirectes de la campagne menée contre l'installation de poteaux métalliques.

Je tiens à rassurer à ce sujet les députés qui s'en sont inquiétés. Pour l'année prochaine, comme pour les années suivantes, les approvisionnements prévus permettront aux entreprises de passer le cap de leurs difficultés et de s'adapter aux nouvelles sujétions résultant du fait que les télécommunications choisissent de plus en plus la technique des câbles enterrés.

**M. Robert Poujade.** Très bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Monsieur Wagner, je prends bonne note de votre question concernant les télécommandes d'amateurs. Je l'étudierai pour savoir à partir de quel âge on peut obtenir l'autorisation dont vous avez parlé.

J'en viens maintenant aux problèmes industriels. Sur ce point, je répondrai avec clarté aux propos de M. Jagoret.

Mais j'indique d'abord à M. Miossec que j'ai entendu son appel pour le désenclavement de la Bretagne, pour ses industries électroniques. Avec mon collègue, le ministre de l'industrie, je suis avec attention cette affaire, car j'en connais la gravité pour cette région.

**M. Alain Bonnet.** Il en est de même en Dordogne !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Près de 400 000 personnes travaillent aujourd'hui directement et spécifiquement, dans l'administration ou dans des entreprises privées, pour les télécommunications.

Le programme de développement intensif du téléphone en France a incontestablement permis à l'industrie française de se développer très fortement dans ce secteur. Ce changement de technologie — le passage de l'électromécanique à l'électronique — permet non seulement d'obtenir, dès cette année, une réduction des coûts, mais encore de proposer aux usagers des services nouveaux et d'offrir à notre industrie les conditions nécessaires au développement de ses exportations, faute de quoi l'équilibre économique et donc l'emploi dans ce secteur seraient en effet très menacés.

**M. Michel Noir.** Très bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Le maintien de la technologie ancienne n'eût permis ni les performances actuelles, ni le développement des services nouveaux. Il nous retirerait toute possibilité d'exporter.

La solution intermédiaire du semi-électronique a permis de développer les réseaux d'une manière satisfaisante. Mais le système temporel demeure — je le précise à l'intention de M. Jagoret — la solution d'avenir qui donne à la technique française toutes ses chances à l'exportation.

Comme l'a fait remarquer M. Ribes, il n'en reste pas moins qu'on doit s'attendre à une certaine reconversion des effectifs, qui, comme ailleurs, est l'une des données du dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle. Il est donc de l'intérêt des industriels de s'engager à opérer des reconversions et à diversifier leur production.

Bien conscient de cette situation, le Gouvernement doit tout faire pour prévenir la réduction de l'activité industrielle dans ce secteur. A cet égard, mon administration et moi-même, en étroite concertation avec la DATAR et les industriels concernés, étudions toutes les solutions susceptibles de favoriser cette reconversion dans le temps.

Les actions seront menées dans deux directions principales, à savoir : la recherche de nouveaux produits et le développement des exportations.

Parmi les produits et services nouveaux, je citerai pour mémoire, à l'intention de M. Noir, Eurosignal, le Radio-Téléphoné automatique et la Téléconférence, dont le développement sera poursuivi.

Je rappelle l'ouverture, dès la fin de cette année, du réseau Transpac, réseau public de connexion des ordinateurs qui permettra un développement rapide de la téléinformatique facilitant ainsi son accès aux petites et moyennes entreprises.

Liés au réseau Transpac, toute une série de services nouveaux seront développés, tels le service de téléinformatique touristique, le centre de commutation de messages bancaires, le service Simplexcom.

Enfin, il faut signaler le service public de télécopie que j'ai inauguré la semaine dernière et qui permettra de transmettre par le réseau téléphonique des documents de format standard, à des prix avantageux.

A côté de ces produits déjà en service, un effort intensif de recherche est poursuivi, en particulier au CNET. A ce propos, je répondrai à l'une des rares questions de M. Jouve auxquelles je puisse le faire, les autres étant par trop sectaires...

**M. Jacques Jouve.** Sectaires ! Nous y voilà !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Le CNET n'est pas coupé en cinq comme il le prétend. D'ailleurs, il le sait très bien de par sa profession.

**M. Antoine Gissinger.** La réponse est claire !

**M. Pierre Mauger.** Il était donc de mauvaise foi !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Le développement de tous ces produits, ce qu'il est convenu d'appeler « télématique », constitue un atout essentiel pour les industries concernées, autant qu'il permet, à la France, d'assurer le contrôle de ses réseaux nationaux de téléinformatique.

Quant à l'effort d'exportation, il s'agit de la participation à un effort national dont vous connaissez l'importance capitale pour l'économie et l'emploi.

Parallèlement à l'incitation qu'elle apporte au développement des produits nouveaux, l'administration des télécommunications participe activement à l'effort d'exportation, d'une part, en favorisant au maximum chez ses fournisseurs le développement des techniques de pointe à des coûts compétitifs — je pense en particulier à la commutation électronique — d'autre part, en participant au côté des industriels à l'effort de prospection des marchés étrangers, que ce soit par la formation d'experts et l'envoi de missions exploratoires ou par des actions de conseil et surtout d'ingénierie.

Pour ma part, accompagné de fonctionnaires et d'industriels, j'ai déjà repris depuis quelque temps — et je compte intensifier mon effort en ce sens — mon bâton de ministre du commerce extérieur, mais sur un créneau plus limité : je me suis rendu en Algérie, en Irak, en Bulgarie, au Maroc, en Tchécoslovaquie, en Arabie Saoudite et au Yémen. A la fin de cette semaine, je serai en Chine, le mois prochain en Côte-d'Ivoire et, au mois de janvier, en URSS. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — Interruptions sur les bancs des socialistes.)

**M. Gilbert Faure.** C'est le téléphone arabe ! (*Rires.*)

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Messieurs, je ne comprends pas que, dans la conjoncture que vous savez, vous protestiez de la sorte lorsque je vous explique les actions que je conduis pour favoriser les exportations françaises, et donc pour protéger le travail des ouvriers. Ce n'est pas décent. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Gilbert Faure.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déjà réussi des contrats magnifiques lorsque vous étiez ministre du commerce extérieur ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La vérité vous blesse messieurs. Elle n'est en effet pas toujours bonne à entendre. Mais elle vous fait du bien. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Pierre Mauger.** Les travailleurs apprécieront !

**M. le président.** Seul M. le secrétaire d'Etat a la parole. (*Rires.*)

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Après l'indécence, l'impudence !

Le VII<sup>e</sup> Plan, vous le savez, a fixé comme objectif à l'industrie d'exporter 30 p. 100 de son chiffre d'affaires en 1982. Ce taux était de 13 p. 100 en 1973 et de 20 p. 100 en 1977. Je peux vous affirmer, mesdames, messieurs, que si nous continuons notre effort — et nous le continuerons — nous atteindrons cet objectif de 30 p. 100, comme nous nous le sommes fixé.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Je répondrai maintenant à l'observation de M. Ribes relative à l'ampleur de la participation des entreprises privées aux travaux d'installation téléphonique.

Je rappelle que dans ce domaine, de tous les pays, la France est celui qui a adopté l'attitude la plus libérale. Mais, consciente de ses responsabilités vis-à-vis des usagers et conformément aux textes réglementaires, mon administration s'est réservée d'intervenir dans un secteur qui est et qui restera très limité, afin de contrôler la qualité de service des installations et d'expérimenter des matériels nouveaux. En tout cas, je tiens à rendre hommage, sur ce point, aux entreprises qui effectuent ces travaux d'installation téléphonique en parfaite liaison avec mon administration.

J'en viens maintenant à la situation du personnel et aux engagements sociaux du projet de budget que je vous présente.

Dès le 13 octobre 1976, je prenais devant les responsables de mon administration et les représentants du personnel que je rencontre régulièrement, trente-deux engagements précis en matière sociale. Ils sont aujourd'hui intégralement respectés.

J'ai maintenant l'intention de présenter, avant la fin de l'année en cours, un nouvel ensemble de mesures précises destinées à améliorer les conditions de vie et de travail du personnel des PTT, assorti d'un calendrier d'exécution pour chacune de ces propositions.

Je ne manquerai pas d'en informer MM. les rapporteurs et, bien entendu, de recueillir leur avis préalable sur telle ou telle de ces mesures qui mériteraient une large consultation. Mes interlocuteurs privilégiés en ce domaine doivent rester — vous le comprendrez — les organisations professionnelles avec lesquelles j'entends continuer à entretenir une concertation constructive.

Je tiens, en effet, à souligner que cet esprit de dialogue a toujours été maintenu, quelles que soient les difficultés que nous avons pu traverser.

Je ne reviendrai pas sur les effectifs dont j'ai déjà parlé. J'ajouterai simplement une information concernant la titularisation des auxiliaires.

Le budget de 1979 emporte 7 010 transformations d'emplois d'auxiliaire en emplois de titulaire. Il s'agit, en l'occurrence, de la quatrième et dernière tranche de cette opération. Au total, c'est 44 000 emplois qui, en 1979, auront été ainsi transformés depuis 1976, première année d'application du Plan. Pour l'heure, 21 846 auxiliaires ont été titularisés et 9 000 sont en cours de titularisation. Je vous rappelle qu'au 31 décembre 1978 le plan de titularisation avait prévu 37 000 transformations d'emploi. On peut donc considérer que les mesures prises en ce domaine n'ont pratiquement pas subi de retard malgré la lourde charge qu'elles représentent.

En matière indemnitaire et catégorielle, le personnel des PTT bénéficiera en 1979, d'une part, des dispositions qui auront été décidées à l'échelon interministériel en faveur de l'ensemble des agents de la fonction publique bien sûr, d'autre part, de mesures spécifiques tendant à la majoration des indemnités et à l'amélioration du déroulement des carrières.

En ce qui concerne les mesures catégorielles, il s'agit tout d'abord de poursuivre et, pour certains corps, d'achever la mise en œuvre du relevé de propositions de novembre 1974, dernière tranche du plan de restructuration des corps spécifiques de l'imprimerie des timbres-poste et des corps du service des lignes, poursuite du réaménagement de la carrière des personnels des services de la distribution et de l'acheminement, poursuite de la restructuration des effectifs des corps des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs.

Indépendamment de ces mesures découlant du relevé de propositions de novembre 1974, je note l'amélioration de la situation des personnels du service du dessin ainsi que la restructuration du corps de la révision des travaux du bâtiment.

J'ai déjà eu l'occasion l'année dernière, dans les mêmes circonstances, de souligner l'effort accompli en faveur du personnel du service général. Aussi voudrais-je appeler votre attention sur les mesures prises en faveur de ces fonctionnaires.

Je vous rappelle qu'aux budgets de 1977 et 1978, 80 p. 100 des emplois créés au titre du service général l'ont été en catégorie B. En outre, en 1977 et 1978, 3 100 emplois au total de catégorie C ont été transformés en emplois de catégorie B.

Cette action va se poursuivre en 1979 puisque c'est à nouveau 1 500 emplois de catégorie C qui seront transformés en emplois de catégorie B au titre du prochain budget. En outre, comme les années précédentes, 80 p. 100 des créations d'emplois obtenues au titre du service général concerneront des emplois de catégorie B.

S'agissant de mesures catégorielles, il faut, dans un premier temps, noter la revalorisation de la prime de résultat d'exploitation, de la prime de rendement, revalorisation qui a fait l'objet d'actions prioritaires de ma part étant donné que le personnel des PTT reste attaché à ces deux primes.

Enfin, l'effort social que permet le projet de budget pour 1979 sera poursuivi : les investissements se situent au même niveau que l'année dernière, mais les dépenses de fonctionnement augmenteront de 15 p. 100.

Ce budget permettra la poursuite des objectifs prioritaires définis les années précédentes, tout en les adaptant aux situations nouvelles.

Je veux maintenant conclure en abordant les questions de l'équilibre du budget. C'est en effet le propre d'un budget annexe que de devoir présenter des comptes équilibrés, en recettes et en dépenses.

Je constate d'abord que la progression des recettes est satisfaisante. Avec près de 53 milliards de francs, les produits d'exploitation seront en hausse de 23 p. 100 par rapport aux prévisions inscrites au budget de 1978.

Cette progression sensible tient compte, d'une part, des ajustements tarifaires intervenus en 1978 et, d'autre part, de la croissance du trafic.

Quant aux produits financiers, leur progression sera de l'ordre de 14 p. 100.

Je tiens à souligner ma satisfaction de voir qu'en 1979 le budget annexe sera rémunéré au taux de 6,1 p. 100 pour les fonds des particuliers déposés aux chèques postaux et mis à la disposition du Trésor. C'est un progrès considérable par rapport à la situation existant avant 1977 et le résultat d'efforts soutenus que — n'est-ce pas, messieurs les rapporteurs ? — nous développons depuis près de trois ans.

En revanche, le problème du déficit croissant du transport et de la distribution de la presse demeure très préoccupant puisqu'il atteindra cette année 2 milliards de francs. Le plan d'augmentation des tarifs établi en 1974 a permis de porter le taux de couverture des charges par les recettes de 10,9 p. 100 à 13 p. 100. L'élaboration d'une nouvelle politique pour la poste au début de l'année prochaine devrait être l'occasion de rechercher et de trouver une solution satisfaisante à ce problème qui doit être résolu d'une façon ou d'une autre.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat.** Au total, les recettes nettes d'exploitation atteindront près de 69 milliards de francs, en progression de 21 p. 100 par rapport à 1978.

Si l'on rapporte les recettes d'exploitation aux dépenses de fonctionnement, on constate que, pour l'ensemble des PTT, le compte d'exploitation reste très largement positif avec 4 392 millions de francs, contre 1 772 millions au projet de budget pour 1978. La branche « télécommunications » voit son solde créditeur d'exploitation passer de 4 milliards à 6,1 milliards de francs, qui constituent une ressource affectée aux investissements des seules télécommunications.

Quant à la branche « poste », le déficit d'exploitation sera ramené de 2,9 milliards à 1,7 milliard, ce qui traduit un certain redressement de la situation.

En dépit de cette amélioration des résultats d'exploitation et compte tenu de l'ampleur des dépenses d'équipements, le projet de budget qui vous est soumis présente un besoin de financement de 11 800 millions de francs, certes important, mais qui est plus faible que celui qui a été annoncé ici même l'an dernier et qui atteignait 13 300 millions de francs.

Ce besoin de financement sera essentiellement couvert par le recours à l'emprunt tant sur le marché intérieur que sur le marché international, grâce à la Caisse nationale de télécommunications. A titre d'exemple, pour 1978, environ 9 milliards de francs auront été collectés d'ici à la fin de l'année.

Une autre partie du besoin de financement sera sans doute couverte grâce aux produits induits par l'accroissement du trafic, au-delà des prévisions prudentes retenues pour la préparation du budget; enfin, certains ajustements tarifaires seront sans doute nécessaires en cours d'année.

Je rappellerai enfin qu'en raison des exigences liées au volume du marché financier, les engagements des sociétés de financement seront ramenés de 4,6 milliards de francs en 1978 à 2 milliards de francs en 1979. J'indique, pour répondre notamment à M. Ribes, que la répartition entre les sociétés n'est pas encore arrêtée; je prends bonne note des observations de la commission des finances à ce sujet.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les principaux aspects du projet de budget que je vous demande d'approuver. Malgré les limites nécessairement étroites dans lesquelles le budget de 1979 doit s'inscrire, celui-ci traduit en premier lieu, par la priorité qui continue de lui être accordée, notre volonté de poursuivre résolument le programme que la France s'est fixé et de réaliser les objectifs ambitieux que le Gouvernement a arrêtés, il y a deux ans. Il permettra notamment de maintenir l'effort de production de lignes téléphoniques, assurant ainsi aux utilisateurs professionnels et privés l'usage d'un réseau moderne et dense, ainsi que l'accès à des services nouveaux liés à la télématique et à la péritéléphonie.

Il manifeste, en deuxième lieu, notre volonté de résoudre, après une réflexion approfondie qui, vous le savez, est déjà largement engagée, les problèmes qui se posent à la poste.

Il devrait, en troisième et dernier lieu, nous permettre de progresser encore sensiblement cette année dans la voie d'un meilleur équilibre financier.

De façon générale, ce budget doit nous permettre de faire toujours davantage des postes et télécommunications. à partir du monopole que nous défendons, un service public unique qui soit résolument tourné vers l'avenir.

C'est ainsi que l'administration des PTT pourra poursuivre sa mission fondamentale au service de la croissance et du progrès social de notre société de liberté.

C'est ainsi que l'indépendance nationale sera préservée grâce à la maîtrise des réseaux de communication.

C'est ainsi, enfin, que, par les moyens accrus de contacts et donc de connaissance et de reconnaissance, les hommes et les femmes se rapprocheront toujours plus en dépit de leur différence d'histoire, de géographie, de philosophie.

C'est, en définitive, à cette grande œuvre nationale et humaine que je vous demande aujourd'hui de vous associer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 41, au titre des services votés, au chiffre de 70 121 046 305 francs.

**M. Louis Odru.** Le groupe communiste vote contre et votera contre tous les crédits.

**M. Claude Michel.** Le groupe socialiste également.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 23 907 664 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 42, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 10 682 599 746 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

## JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

## I. — Jeunesse et sports.

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, concernant la jeunesse et les sports.

La parole est à M. Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, votre budget est-il un bon budget...

**Sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes.** Non !

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** ... ou un mauvais budget ?

Sans doute, dans quelques instants nous démontrerez-vous qu'il est bon, voire très bon, et certains de mes collègues iront-ils dans le même sens. D'autres, certainement plus nombreux, viendront affirmer le contraire en s'appuyant...

**Sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes.** Sur la réalité !

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** ... sur tout ou partie des différents chapitres qui le composent.

Tout le monde aura à la fois tort et raison suivant les critères retenus.

Si l'on considère que, dès l'instant où l'accroissement du montant global des ressources affectées à un budget est, en pourcentage, supérieur à celui que connaît le budget de l'Etat, on est en présence d'un bon budget, alors, monsieur le ministre, on peut dire que vous avez un bon budget : en effet, le taux de progression de votre projet de budget est légèrement supérieur à celui du budget général : 16,3 p. 100 contre 15,3 p. 100.

En outre, compte tenu des mesures nouvelles dont vous avez récemment parlé ici même et de celles que, si mes informations sont exactes, vous vous préparez à annoncer, vous pourriez raisonnablement estimer que votre budget est excellent : en effet son taux de progression atteindrait alors 17,70 p. 100 et il pourrait être considéré comme la priorité de l'Etat, même si l'on ne tenait pas compte de l'incidence probable de la création des trois cents postes de professeurs d'éducation physique, que vous avez annoncée. Il serait d'autant plus excellent que, s'agissant des crédits de fonctionnement, l'accroissement atteindrait 21,2 p. 100 et même 23 p. 100 si l'on tenait compte des ressources extra-budgétaires que, selon la rumeur publique, vous annonceriez dans quelques instants. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) Nous serions alors en présence d'un niveau de progression jamais atteint jusqu'à présent.

Mais j'irai plus loin encore. On considère en général que le montant du budget de votre ministère ne peut dépasser le pourcentage fatidique de 0,70 p. 100 de celui de l'Etat. Eh bien, compte tenu de tous les éléments que je viens d'évoquer, il représente 0,72 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui ne s'est encore jamais vu.

Sans doute ajouterez-vous encore tout à l'heure, monsieur le ministre, qu'un tel pourcentage ne traduit que partiellement l'effort de l'Etat puisque, avec les crédits qui se trouvent actuellement dispersés dans les budgets d'autres départements ministériels, il dépasse 1 p. 100. C'est d'ailleurs ce qu'avait démontré M. Destremau qui rapportait avant moi ce budget au nom de la commission des finances.

Mais l'effort de l'Etat, c'est-à-dire — il ne faut pas l'oublier — l'effort du contribuable, est encore plus important si l'on prend en considération le fait que de nombreuses sociétés, notamment parmi les plus importantes, consacrent à la réalisation d'installations sportives des sommes importantes, qui se trouvent prélevées sur les résultats de l'entreprise avant le calcul des bénéfices industriels et commerciaux. Ces installations sont donc, en quelque sorte, subventionnées à 70 p. 100. On trouve ainsi, dans la région parisienne, et même parfois en province, des installations privées bénéficiant d'équipements supérieurs à ceux dont disposent certaines villes de plus de 20 000 habitants. Il faut en avoir conscience.

Comment se fait-il, dans ces conditions, monsieur le ministre, que votre budget soulève tant de réserves, je dirai même tant de contestations ?

Je ne retiendrai qu'un instant l'attention de l'Assemblée sur les chiffres dont l'analyse est longuement développée dans mon rapport écrit, et je me bornerai à commenter les observations que la commission des finances a votées à l'unanimité, observations qui traduisent l'essentiel des critiques qui ont été adressées à votre budget.

En premier lieu, la commission relève « que le « plan de relance » de l'éducation physique et sportive dans les collèges et les lycées, annoncé en septembre 1978, implique des mesures d'accompagnement, qui ne figurent pas encore au budget, pour assurer le financement des heures supplémentaires demandées aux enseignants — 60 millions de francs — ... ».

Je dois dire, mesdames, messieurs, que depuis que cette observation a été adoptée, M. le ministre des finances a ajouté les soixante millions en question, à l'article 34 de la première partie de la loi de finances. Je devais donc rappeler la réserve de la commission, mais signaler que celle-ci est devenue sans objet à partir du moment où ces soixante millions ont été inscrits au budget.

Mais la première observation de la commission porte sur un deuxième point qu'il me faut évoquer.

Il s'agit de la modicité des dépenses de fonctionnement matériel du service de l'enseignement, dépenses connues sous le nom de « franc-élève ». Or vous aviez vous-même indiqué, monsieur le ministre, que, grâce au redéploiement, serait accru le nombre d'élèves appelés à bénéficier des heures d'éducation physique supplémentaires. Eh bien, en dépit de la hausse des coûts des transports et des infrastructures légères qui sont nécessaires et bien que le nombre des élèves concernés ait augmenté, vous avez pratiquement reconduit les crédits votés l'année dernière ; l'effort est donc nettement insuffisant, et il conviendrait d'augmenter la dotation de cinq millions de francs au moins. C'est pourquoi j'ai été chargé d'appeler votre attention sur ce point.

La première observation de la commission porte aussi sur un autre point :

« ... La commission observe qu'en tout état de cause, le « redéploiement » des moyens disponibles, auquel le ministère est conduit sous l'empire des nécessités, ne saurait, à lui seul, résoudre le problème de l'inégalité entre les classes et les établissements : la résorption progressive de ces disparités implique en effet une capacité pédagogique supérieure au déficit théorique que vise à combler le plan de relance sur la base d'estimations globales et, par conséquent, ne saurait se réaliser sans maintenir un effort de recrutement soutenu, correspondant d'ailleurs à un engagement pris par les pouvoirs publics dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan... »

A ce sujet, j'apporterai quelques précisions.

D'abord j'observe que, sur 24 947 postes d'enseignant existant au 15 septembre 1978, on ne comptait que 19 659 postes dans le second degré, c'est-à-dire dans le secteur qui, s'agissant d'éducation physique, devrait être *a priori* absolument privilégié. Par conséquent, l'effort de redéploiement est admissible, sous réserve des observations que je viens de formuler au nom de la commission des finances.

La création des 300 postes que vous avez annoncée, monsieur le ministre, à l'occasion d'une question posée récemment au Gouvernement, apporte un commencement de réponse aux critiques que la commission m'avait également chargé de formuler sur le sort des étudiants qui se proposaient de se présenter aux épreuves du concours l'an prochain, auxquels la seule perspective de remplacement des postes devenus vacants — moins d'une centaine — n'ouvre pas des débouchés correspondant à leur espoir.

La création de 300 postes, ajoutée au renouvellement de 100 postes, permet effectivement d'atteindre l'objectif de 400 postes que vous avez annoncé. Par conséquent, le pourcentage de postes offerts sera supérieur à celui constaté pour le CAPES dans les autres disciplines.

Néanmoins, je tiens à appeler votre attention et celle des 8 000 élèves qui sont engagés dans cette filière sur le fait que ce mode de recrutement sera bientôt *à l'abri*. En effet, même si les objectifs du Gouvernement définis dans le VII<sup>e</sup> Plan étaient pleinement réalisés, cinq mille postes d'enseignants, professeurs et professeurs adjoints seraient créés. Or si les pouvoirs publics retiennent les critères actuels d'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges, c'est-à-dire trois heures dans le premier cycle et deux heures dans le second cycle, il ne restera plus aucun poste à pourvoir à l'expiration du VII<sup>e</sup> Plan.

Certes, demeure posé le problème des cinq heures d'éducation physique et sportive qui a été abordé par l'un de vos prédécesseurs. Mais, monsieur le ministre, sur le plan pédagogique, il s'agit d'une discipline comme les autres. Actuellement, les possibilités accordées aux élèves de suivre différentes disciplines dans les premier et deuxième cycles sont toutes remplies. Par conséquent, pour leur permettre d'exercer une activité physique et sportive pendant deux ou trois heures supplémentaires, il conviendrait de supprimer autant d'heures d'enseignement dans d'autres disciplines ? Si tel était le cas, le problème soulevé dépasserait la compétence de votre ministère.

Cette question est extrêmement importante car s'il n'existe pas d'autres débouchés, il vous appartient, monsieur le ministre, d'indiquer clairement aux étudiants qui sont engagés dans cette filière que, dans quelques années, le seul débouché qui subsistera sera le remplacement des professeurs actuellement en poste.

**M. Edmond Vacant.** Le chômage !

**M. Jean-Yves Le Drian.** Ou les heures supplémentaires !

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** La commission souhaite également que le Gouvernement précise l'ampleur des incidences sur les services universitaires des sports de l'application du plan de relance, qui prévoit la reprise d'une partie des enseignants que le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs met actuellement à leur disposition. Dans l'esprit du Gouvernement, cette opération amorce-t-elle un dégagement progressif des concours, en nombre déjà limité, apportés par ce département ministériel aux universités ?

Ce problème dépasse celui des professeurs d'éducation physique car le moniteur est, le plus souvent, un ancien sportif de haut niveau qui se révèle être un excellent animateur.

La commission considère que l'accroissement de l'effort financier engagé en 1978 en faveur des clubs, à hauteur de trente millions de francs, constitue un signe encourageant. Cependant, l'augmentation sensible de l'aide au sport de masse sur les budgets de 1978 et de 1979 n'en reste pas moins très éloignée des besoins qui restent à satisfaire et devra donc être prolongée par une adaptation progressive et continue des ressources consacrées au mouvement sportif. En outre, les critères d'attribution des subventions aux clubs devront être améliorés pour atténuer les variations importantes qui ont marqué la répartition de ces crédits en 1978.

Par ailleurs, la commission Neuwirth a évalué à 300 millions de francs environ les besoins des clubs et des fédérations. Aussi conviendrait-il éventuellement d'envisager de repenser des concours de pronostics.

Néanmoins, la commission a indiqué que ce crédit serait atteint par étapes successives. Il semble que, cette année, un pas relativement important ait été franchi puisque, conformément au vœu émis l'an dernier, l'animation sportive en milieu extra-scolaire, qui était dotée de 57 millions de francs en 1977 et de 90 millions de francs en 1978, se verra octroyer un crédit de 120 millions de francs en 1979. En outre, monsieur le ministre, vous nous annoncerez certainement tout à l'heure que des ressources extra-budgétaires importantes compléteront les crédits prévus.

**M. Edmond Vacant.** C'est la honte du père Noël !

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** La commission s'inquiète aussi de la stagnation prolongée du budget d'équipement sportif et socio-éducatif. Cette évolution lui paraît d'autant plus préoccupante que ce budget tend à devenir, malgré l'importance des besoins à satisfaire, l'un de ceux auxquels s'appliquent, par prédilection, les mesures d'économie décidées en cours d'année par le Gouvernement.

Ainsi, la commission relève avec étonnement que l'arrêté d'économie du 1<sup>er</sup> août 1978, accompagnant la loi de finances rectificative pour 1978, a cru possible d'annuler 137 millions d'autorisations de programme de crédits d'équipement sportif, soit 30 p. 100 de leur montant initial...

**M. Emmanuel Aubert.** C'est dommage !

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** ... imposant à ce secteur d'investissement des sacrifices sans commune mesure avec la part que représente ce budget dans les comptes de l'Etat. Si l'on peut présumer que la non-consommation de ces crédits est imputable à la difficulté pour les collectivités de se procurer les compléments de financement, une telle situation devrait conduire le ministère à aménager les modalités d'attribution des subventions.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner une réponse précise sur ce point important ?

La commission s'est également préoccupée de deux sujets importants.

Le premier concerne votre politique en matière de sport de haut niveau. A cet égard, tous les commissaires ont jugé intéressante l'action que vous avez menée dans ce domaine. Cette politique qui était souhaitée depuis longtemps est enfin mise en application. Cependant, je ne suis pas le seul à craindre que ses résultats ne soient décevants. En effet, le « performeur » n'est

pas forcément le futur champion olympique aux capacités physiques duquel doivent s'adopter des qualités morales hors du commun. Cette expérience est intéressante à suivre. Mais je ne pense pas qu'il soit suffisant de sécuriser le sportif de haut niveau quant à son avenir pour qu'il obtienne des résultats lors des compétitions internationales.

Le deuxième sujet a trait aux activités socio-éducatives. On pourrait considérer ce secteur comme relativement favorisé puisque les crédits de fonctionnement augmentent de 18,3 p. 100. Mais que représente une progression de deux ou trois points s'agissant de dotations pratiquement nulles ?

Ne serait-il pas souhaitable, monsieur le ministre, d'inciter les associations dont le but est commun à se grouper afin d'éviter un saupoudrage et un gaspillage des crédits ? Tous les responsables de collectivités locales qui sont assaillis de la part d'associations de toutes sortes de demandes de subventions le savent. Il en résulte inévitablement un saupoudrage tel que la subvention allouée à l'association pour lui permettre de fonctionner correctement n'atteint pas l'objectif recherché.

L'Etat est confronté à une situation identique. En effet, la liste des subventions accordées m'a été communiquée et j'ai pu constater que nombre d'associations socio-éducatives ne peuvent bénéficier des moyens nécessaires à la poursuite de leur action, parce que trop nombreuses à se partager le montant des subventions.

Sans doute, monsieur le ministre, convient-il d'accroître substantiellement le montant des subventions accordées à ces associations socio-éducatives. Mais, auparavant, elles doivent consentir un effort de regroupement pour améliorer leur efficacité.

Le sport est un phénomène social, économique et culturel qui prend une importance croissante dans la vie des nations. Ainsi conçue, la promotion du sport n'est pas une fin en soi, elle contribue directement à l'amélioration de la qualité de la vie.

« Dès lors, la promotion du sport constitue, pour toutes personnes publiques et personnes privées, une obligation nationale.

« Le concept de sport lui-même doit être explicité. Si cette notion est souvent confondue, de façon restrictive, avec celle de compétitions, impliquant classement et performances, on lui donnera ici son acception la plus large, recouvrant toutes les activités physiques et sportives qui, par le dépassement de soi qu'elles impliquent, contribuent à la formation de l'individu. »

« A cette tâche d'intérêt général, tous sont appelés en effet à collaborer : l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics et les nombreuses associations qui constituent ce qu'il est parfois convenu d'appeler le mouvement sportif. »

Je ne suis pas l'auteur de ce texte, monsieur le ministre, je l'ai extrait de l'exposé des motifs du projet de loi relatif au développement du sport, annexé au procès-verbal de la séance du Sénat du 15 mai 1975. Il est suivi des plus hautes signatures de ministres, et de la vôtre alors que vous étiez secrétaire d'Etat aux universités.

Je vous pose très nettement la question et, à travers vous, à l'ensemble du Gouvernement : le Gouvernement est-il enfin décidé à mettre en accord ses déclarations d'intention et ses actes ?

C'est dans cet espoir que la commission des finances a donné un avis favorable au projet de budget de la jeunesse et des sports. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Héraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, chaque année on déclare à cette tribune que la jeunesse et les sports méritent une attention particulière et que leur promotion dans notre société constitue, pour tous les responsables publics, un objectif absolument indispensable et prioritaire.

Le temps est venu de dépasser le stade des déclarations d'intention.

Sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes. En effet !

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Les membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, quant à eux, sont bien pénétrés de cette vérité, mais ils observent avec regret que le pourcentage budgétaire attribué en 1979 aux actions conduites en faveur de la jeunesse et des sports reste encore au niveau trop modeste de 0,72 p. 100 par rapport au budget de l'Etat.

Cependant, en dépit de la modicité de l'enveloppe globale, ce budget nous apparaît comme valable. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

La progression enregistrée apparaît insuffisante eu égard aux besoins exprimés, elle constitue cependant un pas dans la voie espérée du 1 p. 100 du budget de l'Etat, objectif que vous aviez précisé comme devant être atteint. En effet, pour la première fois, le budget dépasse 3 milliards de francs et sa progression est de 17,7 p. 100. Il se situe donc, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Bernard Marie, dans le peloton de tête des bénéficiaires.

Après son exposé, je me contenterai de dégager quelques tendances correspondant aux points essentiels qui ont retenu l'attention de notre commission.

Le temps qui m'est imparti pour présenter ce rapport m'oblige à faire des choix. Soucieux d'écartier à l'avance les objections systématiquement formulées par les divers orateurs, j'ai tenu à vous apporter cette précision.

Examinons d'abord le sport scolaire et universitaire. Nul ne peut contester à l'heure actuelle que l'avenir du sport dans notre pays réside dans la pratique de l'éducation physique et des sports à l'école. C'est pourquoi je tiens particulièrement à m'attarder sur ce chapitre.

Dans ce domaine, la progression du budget est supérieure à 17 p. 100. L'école, en effet, est le lieu privilégié où doit se manifester l'action de la puissance publique.

Par l'action conjuguée du récent plan de relance applicable dès la dernière rentrée scolaire et des dispositions prévues dans le projet de budget pour 1979, vous avez démontré, monsieur le ministre, le souci de l'Etat de faire face à ses responsabilités vis-à-vis de l'école.

Si vous n'aviez recouru qu'aux heures supplémentaires, sans créer un nombre suffisant de postes d'enseignant, pour pallier les carences notoires constatées dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la commission ne vous aurait pas suivi.

Mais puisque vous avez décidé d'offrir au prochain CAPEPS quelque 400 postes qui viennent s'ajouter à la création de 460 postes de professeur adjoint et à la titularisation de 300 auxiliaires dans ce même corps, un plan cohérent de mesures indispensables est désormais élaboré.

Ce plan s'avère effectivement indispensable car le déficit constaté par rapport aux deux ou trois heures d'éducation physique par semaine prévues par les textes officiels, qui s'élève à 74 500 heures pour les premier et second cycles, n'était plus tolérable ni pour les jeunes qui aspirent à s'exprimer — et l'éducation physique et sportive est une discipline d'expression par excellence — ni pour les parents qui, dans l'ensemble, ont pris conscience de la part qu'il convenait de réserver dans l'éducation au rôle prépondérant des activités physiques.

Ce déficit n'était plus tolérable non plus pour les enseignants qui sauront, je pense, faire passer l'intérêt des enfants avant la satisfaction de leurs propres revendications. (*Mouvements divers sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ne l'oublions pas : l'essentiel, c'est l'enfant ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est aussi un plan efficace, parce qu'il permettra de résorber rapidement la plus grande partie du déficit horaire en garantissant, dès cette année, la création de plusieurs dizaines de milliers d'heures de cours supplémentaires destinés aux enfants. Si cette politique est appliquée, la résorption totale de l'horaire en retard sera effective en deux ans. Cela valait la peine de tenter cette opération ; monsieur le ministre, je vous en remercie. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est enfin un plan complet, parce qu'il se donne les moyens de sa politique. En effet, l'ensemble des mesures adoptées par le Gouvernement s'accompagne d'un volume important de crédits pour le paiement des heures supplémentaires : 60 millions de francs, comme l'a signalé M. Bernard Marie, sont prévus au budget, ce qui garantit par là même la crédibilité de l'opération, qui était mise en doute par certains.

En résumé, ce plan de relance est un plan courageux qui doit permettre, par son application immédiate, de faire face à la situation difficile que connaît actuellement l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cependant, ce plan ne résout pas tous les problèmes posés. Aussi formulerai-je quelques réserves et présenterai-je quatre suggestions.

**Un député communiste.** Au nom de la commission ?

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** La première concerne le recrutement des professeurs.

Des étudiants se sont engagés dans la longue filière des UER d'éducation physique et sportive sur la foi d'un VII<sup>e</sup> Plan qui prévoyait le recrutement d'un nombre important d'enseignants. Ils ne souhaitent pas, et votre rapporteur avec eux, que se renouvellent, à l'occasion des prochaines rentrées universitaires, les incertitudes qui ont marqué ces dernières semaines et qui sont aujourd'hui en partie levées. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En effet, 16 p. 100 des candidats qui se présenteront au concours sont assurés d'avoir une place de professeur, soit deux fois plus que pour les candidats aux autres CAPES. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Les étudiants doivent comprendre qu'une formation universitaire n'a pas pour seule et nécessaire finalité de préparer au métier d'enseignant ; elle tend à assurer d'abord culture et formation générale. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Les pouvoirs publics, de leur côté, doivent admettre qu'un minimum de débouchés soit garanti dans les années à venir à ceux qui se sont engagés de bonne foi, poussés par une vocation certaine, dans la voie d'une carrière de responsable sportif. N'oublions pas que près de 8 000 étudiants sont actuellement en cours de formation.

Il conviendra donc, monsieur le ministre, compte tenu des objectifs que vous vous êtes fixés, de prévoir des réformes concernant cette formation et d'envisager, par une meilleure possibilité de réorientation, les ouvertures indispensables à offrir à ceux qui ne pourront accéder à la fonction publique.

Sans doute, les conditions d'admission devront-elles être revues, pour n'engager dans cette branche spécifique que ceux dont la vocation est très nettement précisée, afin d'éviter de fabriquer ainsi des chômeurs, des aigris, des mécontents et de donner de fausses espérances.

Ma deuxième suggestion concerne les mesures de redéploiement, au sujet desquelles un problème se pose également.

L'affectation dans l'enseignement secondaire, pour lequel ils ont été formés, de certains enseignants jusqu'alors affectés à d'autres tâches extérieures — 10 p. 100 sur les 5 288 inscrits dans le secteur extrascolaire — se justifie par l'urgence de la situation dans le secondaire. Mais cette action ne doit pas être poursuivie car elle ne peut tenir lieu de politique à long terme. Cette méthode a ses limites. Il ne convient pas en effet de défaire ce qui marche bien pour mieux étoffer un secteur déficitaire, celui du sport optionnel en particulier, auquel j'ai apporté durant toute ma carrière un intérêt personnel.

Il conviendra donc très vite, monsieur le ministre, de développer la pratique du sport volontaire, qui alimente le sport civil dont nous avons tellement besoin, en mettant à sa disposition les moyens indispensables à son épanouissement et de soutenir les actions conduites dans les régions où le travail mené en collaboration avec les enseignants, les collectivités locales et les groupements sportifs a connu un total succès.

Ma troisième suggestion est relative à l'éducation physique et sportive au niveau de l'enseignement primaire.

Enseignants, pédagogues, techniciens s'accordent pour reconnaître l'importance et même l'indispensable nécessité de la pratique de l'éducation physique et sportive dès le plus jeune âge. La commission vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir envisager de la façon la plus pressante, en liaison avec votre collègue, M. le ministre de l'éducation, les techniques et les moyens susceptibles d'être mis en place pour accélérer la réalisation du fameux tiers-temps pédagogique.

Ma quatrième suggestion concerne la modification des rythmes scolaires.

C'est là, je pense, la seule solution à long terme susceptible de répondre de façon satisfaisante au désir des jeunes de s'exprimer par le biais des disciplines créatrices, qu'elles soient artistiques, culturelles ou sportives.

Permettre aux enfants de consacrer des demi-journées entières à la pratique des activités sportives, c'est, à coup sûr, la meilleure façon de préparer les Jeux olympiques de 1988. Cette idée, déjà soulevée à plusieurs reprises, doit maintenant être étudiée au fond pour entrer dans une phase active. Nous devrions, à cet égard, méditer les leçons des expériences tentées dans les

pays voisins. La France aurait, sans nul doute, beaucoup à gagner à l'harmonisation, dans le cadre d'une politique européenne, des rythmes scolaires.

Si j'ai tenu à insister dans mon exposé sur les problèmes relatifs à l'éducation physique et sportive scolaire, ce n'est pas, croyez-moi, parce que les Jeux de l'actualité se sont concentrés sur eux au cours de ces dernières semaines, ni même parce que ce secteur représente la part principale de votre budget. C'est tout simplement parce que l'éducation physique et sportive, en particulier, et l'initiation sportive scolaire offrent les clés à long terme du redressement sportif de notre pays.

Evoquons maintenant le sport civil.

Je voudrais d'abord extirper de l'esprit des gens cette fameuse théorie qui prétend qu'il y a opposition entre le sport à l'école et le sport civil. Erreur ! Il s'agit d'une continuité et d'une complémentarité. Il faudrait tout de même se débarrasser de ce préjugé ridicule.

L'un des points les plus satisfaisants de votre projet de budget d'ailleurs, monsieur le ministre, est l'augmentation de 23,3 p. 100 des crédits destinés au sport civil ; quant au montant des subventions accordées aux fédérations nationales et aux associations sportives locales, il est majoré de plus de 32 p. 100. Mais tout cela, tous les efforts financiers, tous les crédits obtenus ne sauraient suffire à permettre la poursuite de l'éclosion du sport si deux éléments indispensables n'étaient réunis.

On ne répétera jamais assez que le sport civil ne peut vivre sans cette cellule de base que constitue le club, foyer d'activité, centre de ralliement, pas plus qu'il ne pourrait vivre sans l'inlassable dévouement de la cohorte des bénévoles qui, à travers la France, consacrent une grande partie de leur temps, voire la quasi-totalité de leurs loisirs, à la gestion et à l'animation des clubs. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Ces bénévoles, qui accomplissent un travail énorme d'une manière discrète et totalement désintéressée, doivent être soutenus dans leur remarquable action : huit millions d'adhérents, cent dix mille clubs, cela demande des centaines de milliers de personnes dévouées pour s'occuper de l'encadrement.

De leur côté, le CNOSE, les fédérations sportives et les ligues mettent tout en œuvre pour assurer la promotion sportive et assumer leurs responsabilités vis-à-vis du sport international.

Parallèlement à cette action en faveur des organismes sportifs et des dirigeants, il est indispensable, monsieur le ministre, de poursuivre et d'accroître l'effort d'amélioration prévu pour l'encadrement technique du sport. Il est urgent d'entreprendre une refonte et une harmonisation des statuts des conseillers, des entraîneurs et des éducateurs de tous niveaux qui ont vocation de former les jeunes. Cette remise en ordre garantirait très vite la présence de techniciens de qualité et la venue d'anciens champions conscients de leur rôle d'éducateur, mais qui sont momentanément écartés de cette voie pour de vulgaires questions financières, alors qu'ils pourraient permettre une très rapide et très spectaculaire promotion du sport français.

Je vous demanderai en outre, monsieur le ministre, de bien vouloir continuer à poursuivre, dans deux directions, l'action que vous avez déjà conduite en faveur du sport civil :

D'une part, maintien et accentuation de la politique contractuelle entamée avec les fédérations sportives et le CNOSE ; mais je sais, que vous tiendrez compte de cette observation et que vous pourrez bientôt travailler avec le CNOSE pour développer le sport de haut niveau ;

D'autre part, développement des actions conduites en faveur du sport pour tous et large information du public en vue d'une incitation de plus en plus importante à la pratique de toutes les activités possibles pour faire enfin de la France une nation plus « pratiquante », au sens propre du terme. Ne serait-il pas préférable, en effet, que les Français expriment leur goût pour l'effort physique en venant de plus en plus nombreux sur les stades plutôt que de faire des déclarations d'intention et d'être présents devant les écrans de télévision, aux heures de retransmission des manifestations sportives ?

J'en viens au sport de haute compétition, de haut niveau, qui pose des problèmes tout à fait spécifiques. L'éminence de l'échéance de 1980 accentue l'urgence d'une politique efficace.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le rapporteur, pour avis.

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Le plan que vous avez présenté il y a quelques semaines, monsieur le ministre,

était nécessaire. La multiplication par 2,9 des crédits destinés à la préparation des prochains Jeux olympiques vous donnera les moyens indispensables pour conduire votre action.

Les prestations des athlètes sont des exemples qui servent à notre pays. Mais il ne faut pas nous illusionner : nous n'aurons pas en 1980 de résultats mirobolants. La commission se félicite donc que vous ayez décidé de ne pas envoyer des cohortes de jeunes y faire de la figuration.

Je souhaite que ceux qui vont représenter la France sachent apprécier à sa juste valeur l'honneur qui leur est fait de porter nos couleurs. N'oublions pas que la meilleure façon de remporter des médailles consiste non à lancer à la hâte des « offensives rapprochées », mais à préparer sérieusement et longuement ces compétitions.

A ce propos, je tiens à dire, sans m'appesantir plus longtemps sur ce chapitre, que nous disposons avec l'INSEP d'un remarquable instrument de travail qui œuvre précisément en faveur du sport.

Je souligne aussi l'effort consenti au titre de la médecine sportive.

Enfin, monsieur le ministre, je vous demande de veiller avec une attention toute particulière au maintien de la moralité et à la sauvegarde contre les excès en tout genre qui atteignent le sport. Des exemples récents confirment la nécessité d'une vigilance constante. Le sport a ses lois, son éthique dont il faut respecter les règles.

Je passerai rapidement sur les problèmes d'équipement et de jeunesse puisque M. Bernard Marie a longuement évoqué ce sujet.

**M. le président.** Il vous faut conclure, monsieur Héraud.

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Oui, monsieur le président, je conclurai dans quelques instants.

**M. le président.** Non, tout de suite !

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Il est regrettable que je ne puisse parler suffisamment des problèmes de la jeunesse et du sport, dont l'importance est capitale et que nous n'avons pas souvent d'occasion d'exposer.

En conclusion, je demande qu'on ne parle pas de cette jeunesse à la légère. La jeunesse est non seulement une étape de la vie, mais aussi un état d'esprit, un certain enthousiasme, une somme de virtualités et de promesses qu'une nation n'a pas le droit d'étouffer.

Le sport n'est pas seulement une forme de loisir ou de distraction. C'est un engagement, un gage de santé et de vitalité, aussi bien pour les individus que pour les nations.

J'espère que le langage de la raison sera entendu. Sans doute ne connaîtrions-nous pas aujourd'hui avec la même intensité, tant sur le plan humain que sur le plan financier, ces maux qui ont nom délinquance, alcoolisme, drogue, tabagisme et désœuvrement, si la collectivité se penchait davantage sur ce problème. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je demande donc à tous nos économistes et à tous nos financiers de bien calculer quelles charges seraient demain épargnées au budget de l'Etat et au budget social de la nation si, dès aujourd'hui, nous nous engageons résolument dans une politique globale et ambitieuse en faveur de la jeunesse et des sports.

**Un député socialiste.** Il y a vingt ans que cela dure !

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Les économistes et ces financiers prendraient rapidement conscience du fait qu'une subvention à un club sportif, que l'aménagement d'un centre de vacances sont non pas d'aimables fantaisies, mais de véritables investissements.

Aussi, monsieur le ministre, ne nous contentons pas de répondre au coup par coup aux impératifs de l'heure. Ne nous contentons pas de prévoir l'avenir. Pitié, construisons-le !

**Sur plusieurs bancs des communistes et des socialistes.** Oui, pitié !

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** La jeunesse et les sports dépendaient jusqu'à ces derniers mois d'un simple secrétariat d'Etat. Demain, c'est l'avenir du sport qui est entre vos mains.

Prenez en compte les besoins de l'éducation physique et sportive à l'école, ceux des mouvements sportifs, ceux des associations ; présentez-nous un ensemble cohérent ; proposez un plan

quadiennal ou quinquennal visant à terme à les satisfaire et donnez-nous les moyens de cette politique.

Si donc votre projet de budget pour 1979 est bien l'étape transitoire qui s'ouvre sur l'espoir d'une véritable réorganisation active et débouche sur un plan crédible, vous pouvez être certain de notre totale adhésion. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Sous réserve des quelques observations que j'ai présentées, la commission a émis un avis favorable et vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits du budget pour 1979 de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Notre accord, notre enthousiasme et notre confiance dans l'avenir seront, monsieur le ministre, à la hauteur de vos propositions. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

**M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Bernard Marie et M. Robert Héraud, pour l'analyse claire et précise qu'ils ont présentée du projet de budget de la jeunesse et des sports.

Le Gouvernement a d'ailleurs travaillé en étroite liaison avec les rapporteurs.

**Sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.** Cela se sent ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Plusieurs mesures, relatives notamment à la création de postes de professeur, ont été prises — et je tiens à l'indiquer publiquement — grâce à leur initiative. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Ducoloné.** Et grâce à la manifestation des professeurs !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** D'entrée de jeu, je me plais à saluer la concertation qui s'est instaurée entre le Gouvernement et l'Assemblée, préalablement à cette discussion budgétaire.

Une telle concertation a d'ailleurs été bénéfique : pour les dépenses ordinaires, compte tenu de l'amendement présenté par le Gouvernement et ouvrant soixante millions de francs de crédits d'heures supplémentaires pour l'enseignement de l'éducation physique, l'augmentation d'une année sur l'autre s'élève à 21,2 p. 100.

Cette augmentation ne tient d'ailleurs pas compte, bien évidemment, des ressources extra-budgétaires que je proposerai tout à l'heure à l'Assemblée de consacrer au développement du sport.

**M. Guy Ducoloné.** Quelle méthode !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Certes, les dépenses d'investissement ne progressent pas, mais pour une raison simple : 34 p. 100 des autorisations de programme n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 1977.

**Sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.** La faute à qui ?

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Un effort de rigueur s'impose donc : comme je l'avais indiqué devant votre commission des affaires culturelles, avant de dépenser plus, il faut d'abord dépenser mieux. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Reprenant les divers problèmes évoqués par les rapporteurs, je voudrais successivement définir les actions en faveur du sport, de la jeunesse et de l'équipement.

C'est bien à un effort national pour le sport que j'appelle l'Assemblée nationale. Et cet effort doit concerner, au premier chef, le sport à l'école.

C'est l'occasion pour moi, mesdames et messieurs les députés, de m'expliquer, directement et franchement, sur le plan de relance de l'éducation physique et sportive.

Pourquoi ai-je décidé un tel plan ? Parce que trop d'enfants — 150 000 dans les lycées et les collèges — n'avaient, jusqu'à la dernière rentrée, pu bénéficier d'aucune heure d'éducation physique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

C'est cette situation-là qui m'a paru intolérable !

**M. Jacques Brunhes.** Votre majorité gouverne depuis vingt ans !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** L'éducation physique est une véritable dimension de l'éducation ; elle doit être reconnue comme telle.

**M. Henri Emmanuelli.** Il est temps !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Lors de la dernière rentrée, le Gouvernement a, à la fois, créé des postes d'enseignant et demandé aux professeurs deux heures de plus par semaine. Lors de la prochaine rentrée, cette politique, dont les deux éléments ne sauraient être dissociés, sera poursuivie.

Mon objectif est simple : assurer les heures d'enseignement prévues par la loi, c'est-à-dire trois heures par semaine dans les collèges et deux heures dans les lycées.

Pour ce faire — et je réponds là à une préoccupation de vos rapporteurs — je veux préciser ce qui est prévu pour 1979.

D'abord, 460 postes de professeur adjoint seront créés. Ces professeurs reçoivent, dans les centres régionaux d'éducation physique, une formation appropriée qui, sur le terrain, répond parfaitement aux besoins de l'éducation physique et sportive.

Par ailleurs, seront créés 300 postes de professeur, 400 postes seront offerts au concours de recrutement en juin 1979.

Enfin, 300 maîtres auxiliaires seront titularisés.

Dans ces conditions, le plan de relance sera appliqué.

Deux heures de plus par semaine sont demandées aux enseignants. Ces heures sont rémunérées. Est-ce vraiment intolérable ?

**M. Henri Emmanuelli.** Ce n'est pas le problème !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** D'ailleurs, ces heures supplémentaires sont prévues par le statut des enseignants de toutes les disciplines.

**M. Roland Beix.** M. Boulin l'a dit : ces heures supplémentaires sont immorales !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Elles permettent d'assurer cette année deux fois plus d'heures d'éducation physique que n'en procureraient les créations d'emploi correspondantes. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ce n'est pas le fait, messieurs de l'opposition, que la mairie d'Auxerre ait été envahie hier matin qui me fera changer d'avis ; permettez-moi de le dire ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Il y a d'autres façons de procéder. D'ailleurs, c'est à la représentation nationale qu'il appartient de décider, non à la rue ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je voudrais attirer l'attention de la majorité sur ce point essentiel. Si le plan de relance s'est heurté à l'opposition du syndicat national de l'éducation physique...

**M. Georges Hage.** Pas seulement à la sienne !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** ...c'est-à-dire du syndicat des professeurs, c'est parce que la stratégie de ce dernier a toujours été non de présenter des revendications salariales, mais, bien plutôt, de demander une réduction des charges de service pour un traitement constant.

**M. Joseph Comiti.** Ils sont fatigués !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Dans la situation difficile que connaît notre pays, cette politique, je l'indique clairement, ne saurait être la nôtre.

**M. Alain Richard.** Pourquoi ?

**M. Guy Bèche.** C'est celle du ministre du travail ?

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** On peut d'ailleurs se demander si certains ne choisissent pas délibérément de tirer prétexte des difficultés qu'ils suscitent... (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) — on dirait que vous presentez ce que je vais dire, messieurs de l'opposition (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*) — ... pour engager dans les lycées le combat qu'ils ont peut-être

quelque difficulté à poursuivre dans les entreprises. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Le Gouvernement ne reviendra donc pas sur les mesures qu'il a décidées dans l'intérêt des enfants.

**M. Alain Léger.** On verra !

**M. Emmanuel Aubert.** Vous n'êtes pas à la manifestation, aujourd'hui, monsieur Léger ?

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Certes, des problèmes particuliers peuvent se poser ici ou là. Comme je l'ai indiqué devant votre commission des affaires culturelles, je suis prêt à les examiner. Car les mesures prises n'ont conduit à ralentir, pour un temps, le développement qui avait été esquissé dans d'autres secteurs, comme ceux de l'enseignement supérieur ou du sport optionnel. Mais il fallait introduire plus de cohérence dans l'action de l'Etat. On ne peut raisonnablement proclamer que le sport à l'école est une priorité et affecter à d'autres tâches un enseignant sur cinq.

**M. Alain Hauteceur.** Heureusement que vous êtes là !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Assurons d'abord la réalisation des objectifs fixés par la loi. Nous pourrions alors développer le secteur extra-scolaire, c'est-à-dire l'aide apportée par les services extérieurs de la jeunesse et des sports aux mouvements de jeunesse, aux clubs sportifs et aux communes.

Le plan de relance constitue une première étape. D'autres étapes suivront, qui devront sans doute entraîner une modification des rythmes scolaires.

**M. Guy Bèche.** Il y a longtemps que nous l'attendons !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** MM. les rapporteurs l'ont tous deux indiqué.

Un avis a été demandé à ce sujet au Conseil économique et social. Une discussion a été engagée avec la fédération de l'éducation nationale.

**M. Guy Bèche.** Cela n'en a pas l'air !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je suis prêt à examiner toutes les possibilités, tant pour la formation des enseignants que pour le fonctionnement des associations sportives.

Je suis conscient des difficultés des étudiants qui se sont engagés dans une formation supérieure d'éducation physique.

**M. Alain Richard.** On ne le dirait pas !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je partage les préoccupations exprimées par vos rapporteurs et je fais mienne la conception de M. Héraud selon laquelle une formation universitaire n'a pas pour unique finalité d'offrir un métier d'enseignant à tous ceux qui le souhaitent.

**M. Alain Richard.** Encore faut-il leur offrir un vrai métier !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Mais il appartient au Gouvernement de proposer des débouchés à ceux qui, par vocation, se sont engagés dans une formation difficile et contraignante ; cela je le sais.

**M. Robert Poujade.** C'est important !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Vous avez raison de souligner que c'est important, monsieur le député-maire de Dijon. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'offrir quatre cents postes au concours de recrutement de juin prochain. C'est pourquoi également le Gouvernement s'efforcera de faire en sorte que les étudiants actuellement en formation puissent bénéficier de débouchés suffisants.

**M. Guy Ducoloné.** Vous offrez quatre cents postes pour combien de candidats ?

**M. Robert Héraud, rapporteur pour avis.** Cela représente un taux de 16 p. 100 !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Je tiens à souligner, après les rapporteurs, que le nombre des postes offerts est proportionnellement supérieur pour l'éducation phy-

sique et sportive à celui de tous les autres concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Louis Mexandeau.** Ce n'est pas un crière !

**M. Guy Ducoloné.** Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

**M. Louis Mexandeau.** C'est le malthusianisme généralisé !

**M. Alain Hauteceur.** Vive la promotion !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** De plus, comme le professeur ne peut constituer l'unique débouché pour les étudiants des UEREPS, il me paraît nécessaire de revoir leur formation.

**M. Alain Léger.** On dit cela pour tout le monde !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Il est également indispensable de prévoir des possibilités de réorientation pour les titulaires du DEUG et de privilégier dans les épreuves du concours ceux qui ont une vocation particulière pour l'enseignement.

Enfin, il faut diversifier les débouchés. Il n'est pas possible, lorsqu'on pense aux besoins des communes et des clubs, que les étudiants en éducation physique ne puissent réaliser leur vocation en dehors du professorat. Pour leur offrir d'autres débouchés, il faut soutenir le développement du sport de masse : c'est ce que propose ce projet de budget qui prévoit une forte augmentation de l'aide aux fédérations et aux clubs.

Le deuxième problème est celui du fonctionnement des associations sportives. Ce fonctionnement est assuré, en priorité, par les enseignants qui peuvent prélever à cet effet deux heures par semaine sur leur temps d'enseignement. Ils peuvent aussi, s'ils le désirent, effectuer ce service en dehors de leur temps d'enseignement, dans la limite de trois heures rémunérées spécialement sur les crédits de vacation.

J'ai, de plus, indiqué au secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale que j'étais ouvert à d'autres formules. Elles feront l'objet de nos prochaines discussions.

Mais le sport scolaire et le sport universitaire utilisent d'autres moyens, qui proviennent essentiellement des subventions de l'Etat. Sur ce point, j'ai décidé un effort qui se traduira dans un plan de développement, que j'ai demandé aux instances responsables d'établir.

A quoi bon toujours recommencer le même combat et lutter pour l'abrogation de la loi votée par le Parlement en 1975 ! J'invite les enseignants à jouer le jeu des nouvelles institutions, que sont l'union nationale du sport scolaire et la fédération nationale du sport universitaire. Elles seront ce qu'elles feront. Et je souhaite qu'elles vivent et se développent !

Mais une politique sportive ne saurait se limiter au seul sport à l'école, même si elle se fonde, en priorité, sur le développement de celui-ci.

La France — M. Héraud l'a rappelé — compte plus de huit millions de licenciés ; cette explosion sportive que connaît notre pays est un phénomène social. Il appartient à l'Etat, en liaison avec le mouvement sportif, de conduire un tel mouvement.

La commission qu'a présidée M. Neuwirth a analysé les besoins du sport de masse. Elle a conclu à une progression des moyens budgétaires. Le Gouvernement entend répondre à son appel.

Les subventions aux fédérations et aux clubs s'élevaient à 52 millions de francs en 1977 et à 90 millions en 1978. Elles atteindront 120 millions en 1979, soit une progression en deux ans de 130 p. 100.

La commission Neuwirth s'est également prononcée en faveur de ressources extra-budgétaires. Là encore, le Gouvernement entend répondre à son appel. Il propose au Parlement la création d'un fonds national pour le développement du sport qui serait alimenté par un prélèvement sur le loto.

Il n'a pas retenu le principe de la création d'un concours de pronostics, parce qu'il ne souhaite pas multiplier les jeux de hasard.

**Un député socialiste.** Il a pourtant déjà essayé !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Il préfère utiliser d'abord ceux qui existent.

**M. Louis Mexandeau.** C'est la politique de l'autruche !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Lors de la deuxième délibération de la loi de finances, le Gouvernement déposera donc un amendement tendant à instituer au bénéfice du sport un prélèvement de 1,5 p. 100 sur les enjeux du loto. Ce prélèvement devrait rapporter, en 1979, près de 40 millions de francs. Si l'on tient compte des autres ressources extra-budgétaires attendues, pour 53 millions de francs du PMU, pour 13 millions de francs de la taxe additionnelle au droit d'entrée dans les manifestations sportives et pour 6 millions de francs de la taxe sur les débits de boissons, c'est un montant de plus de 110 millions de francs de recettes extra-budgétaires qui sera ainsi affecté au sport en 1979.

Le fonds national pour le développement du sport sera un compte d'affectation spéciale qui comprendra deux sections, l'une pour le sport de haut niveau et l'autre pour le sport de masse. Il permettra d'attribuer aux clubs des vacances pour la rémunération des cadres techniques, et des subventions, notamment pour la prise en charge des frais de déplacement des équipes, et nous savons tous ce qu'ils représentent. La répartition des sommes sera décidée en liaison étroite avec le mouvement sportif.

C'est dans le même esprit, toujours en liaison avec le mouvement sportif, que j'entends développer le sport de haut niveau. Le plan de préparation olympique, qui vient d'entrer en application, ne se limitera pas aux prochains Jeux. Son ambition est de dégager une élite sportive, et ce dans toutes les disciplines.

**M. Louis Mexandreau.** Pour une médaille d'or au cours du troisième millénaire ! *(Sourires.)*

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Une convention va être signée au cours des prochains jours entre l'Etat et le Comité national olympique et sportif français, qui précisera les conditions d'application du plan.

Pour chaque sport, un programme global sera mis en œuvre ; il concernera aussi bien les athlètes de niveau international que les espoirs, au fur et à mesure qu'ils se révéleront.

C'est dans le cadre de la convention générale entre l'Etat et le comité olympique que les contrats seront désormais proposés aux sportifs de haut niveau : ils seront signés par l'athlète, le président de la fédération concernée et moi-même.

Tel est l'effort que je demande à l'Assemblée pour le sport à l'école, pour le sport de masse comme pour le sport de haut niveau.

Dans ce projet de budget, trois priorités ont été retenues. Elles concernent l'information des jeunes, l'aide aux associations de jeunesse et la rénovation des centres de vacances.

Pour l'information des jeunes, notamment par le développement et la création de nouveaux centres d'information et de documentation jeunesse, les crédits s'élevaient en 1977 à 9,4 millions de francs ; ils atteindront, en 1979, 14,8 millions de francs, soit une progression de 45 p. 100 en deux ans.

Pour l'aide aux associations de jeunesse, les crédits s'élevaient, en 1977, à 58,5 millions de francs : ils atteindront, en 1979, 90 millions de francs, soit une progression de 50 p. 100 en deux ans.

Pour la rénovation des centres de vacances, les crédits s'élevaient, en 1977, à 33,4 millions de francs : ils atteindront, en 1979, 45,8 millions de francs, soit une progression de 37 p. 100 en deux ans.

**Un député socialiste.** Et la hausse des prix ?

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Un tel effort est significatif : il montre l'intérêt que le Gouvernement entend porter aux préoccupations de la jeunesse. Mais, dans ce domaine, l'Etat ne saurait agir seul. Ses relais naturels, ce sont les associations. Il appartient à l'Etat, non pas de se substituer elles, mais de leur donner les moyens de développer leurs activités et de les mieux faire connaître.

L'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi doit jouer à cet égard un rôle fondamental, semblable à celui de l'INSEP de Vincennes pour le sport.

J'ajoute que le ministère assure désormais la tutelle non seulement des associations d'éducation populaire et des maisons des jeunes et de la culture, mais aussi, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication, des centres d'action culturelle et des maisons de la culture.

Cette structure nouvelle doit permettre de mieux répondre à l'attente des municipalités, pour lesquelles il n'existe pas de véritable cloison entre les divers équipements et qui, toutes, souhaitent mettre en œuvre une action d'ensemble pour les loisirs.

Mais en 1979, la priorité de l'Etat en faveur de la jeunesse sera d'assurer « de vraies vacances pour les enfants ». Cet objectif a été affirmé par le programme de Blois ; il est le nôtre.

**Sur plusieurs bancs des socialistes.** Enfin, on y vient !

**M. Joseph Comiti.** Et le programme commun ?

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Cette année encore, près d'un million d'enfants ont vu partir leurs voisins, leurs camarades d'école, sans comprendre les raisons pour lesquelles ils étaient privés de vacances.

**M. Alain Léger.** Nous nous chargerons de les faire connaître.

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Rénover les centres de vacances et développer les centres de loisirs sans hébergement, tels sont les deux axes de la politique du Gouvernement. C'est en juillet dernier, à Bray-Dunes, dans le Nord, que j'ai engagé l'opération de rénovation.

En 1979, les crédits seront régionalisés : l'Etat versera une subvention de 40 p. 100, égale à la subvention de la caisse d'allocation familiale du département concerné. Devant l'ampleur des besoins, j'ai porté ce crédit particulier de 10 à 15 millions de francs.

Je souhaite que ces opérations soient poursuivies et permettent de mettre à la disposition de nos enfants des centres de vacances et des centres de loisirs qui soient adaptés et conformes aux nécessités du confort moderne.

Je voudrais enfin évoquer les problèmes d'équipement.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les crédits d'équipement sont maintenus en francs courants dans le projet de budget qui vous est proposé : la différence de trois millions de francs est due à la participation du ministère aux grandes opérations d'investissement, dont les crédits sont désormais imputés à un chapitre spécial du budget des services du Premier ministre.

Mais, je l'indique à nouveau, à la fin de l'année dernière, 34 p. 100 des autorisations de programme n'avaient pas été utilisées.

Il faut donc considérer le maintien en 1979 des crédits d'équipement à leur niveau de 1978 non comme un recul, mais comme une marque de confiance du Gouvernement dans une amélioration, que je souhaite, du rythme d'engagement des dépenses. J'ai donné aux directeurs de la jeunesse et des sports des consignes pour que soit réduite la durée d'instruction des dossiers. Je lance également un appel aux communes bénéficiaires de subventions du ministère pour qu'elles soient attentives à une utilisation plus rapide des crédits. *(Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

Il est indispensable, j'y insiste, que les crédits d'équipement soient plus rapidement et plus complètement utilisés. *(Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)*

En ce domaine, nos priorités sont d'ailleurs fort claires et conformes aux conclusions de la commission Neuwirth. Nous donnons la priorité aux équipements légers, polyvalents, qui peuvent être d'abord réalisés dans les communes rurales.

En effet, souvent, pour permettre la pratique d'un sport, il suffit d'un terrain qui n'exige que des travaux sommaires de nivellement du sol ou de drainage et un engazonnement robuste.

La surface ainsi aménagée permet de réaliser ultérieurement un terrain de football ou de rugby conforme aux normes exigées. Un petit terrain peut lui être annexé pour la pratique du volley, du basket ou du hand-ball. *(Rires sur les bancs des communistes.)*

**M. Guy Ducloné.** Et les trottoirs suffiront pour courir !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** De plus, une action a été engagée par mes services, voilà deux ans, en faveur des salles polyvalentes. Elle sera poursuivie.

En effet, les communes rurales ne peuvent construire à la fois un gymnase, une maison des jeunes et un foyer pour personnes âgées. Un même équipement doit leur permettre de répondre à ces différents besoins, sans engager des dépenses excessives.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'assouplir les normes techniques, parfois trop contraignantes, exigées jusqu'à présent par les directions départementales de la jeunesse et des sports. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Je réponds ainsi à une préoccupation exprimée à la quasi-unanimité par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales quand je lui a présenté ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Enfin, l'opération « 1 000 clubs de jeunes », qui s'est achevée au début de l'année, a connu un grand succès : les demandes continuent d'affluer. Aussi ai-je décidé de lancer en 1979 une opération nouvelle, orientée vers la réalisation d'équipements légers et d'équipements polyvalents.

**M. Georges Lemoine.** Mais de bonne qualité !

**M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Pour les communes qui préféreraient rénover ou aménager des bâtiments anciens, l'Etat participera aux travaux de rénovation nécessaires comme s'il finançait la construction d'un bâtiment nouveau. Le choix sera laissé au conseil municipal.

Ainsi, je le répète, c'est vers un assouplissement des normes techniques et une plus grande liberté laissée aux collectivités locales que je compte orienter l'année prochaine la politique d'équipement de mon ministère. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mesdames, messieurs les députés, le sport suppose l'effort et, ne nous y trompons pas, l'acceptation de la contrainte. Comme l'a expliqué M. Bernard Marie devant la commission des finances, le sport exige « une discipline et une souffrance prolongées ».

Mais notre société accepte-t-elle l'effort, la discipline et la contrainte ? C'est une question à laquelle chaque athlète doit apporter une réponse personnelle. C'est la question que je pose à l'Assemblée.

Car ce budget, malgré l'augmentation sans précédent des crédits de fonctionnement qui le caractérise, n'est pas celui de la facilité. Il propose une action d'ensemble, fondée sur des choix rigoureux.

J'ai engagé une réforme de l'éducation physique. Pourquoi ? Parce qu'elle est seule de nature à permettre à de très nombreux jeunes Français de faire, pour la première fois, du sport au collège.

J'ai engagé un plan de préparation olympique. Pourquoi ? Parce qu'il est de nature à permettre peut-être à la France de tenir son rang dans les compétitions internationales. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

J'ai proposé au Parlement la création d'un fonds national pour le développement du sport. Pourquoi ? Parce qu'il est de nature à donner au sport de masse les moyens financiers dont il a besoin pour assurer son expansion.

J'ai retenu en faveur de la jeunesse des actions prioritaires. Pourquoi ? Pour mieux aider les associations et favoriser la rénovation des centres de vacances. Cette action, en effet, me paraissait de nature à répondre aux préoccupations des jeunes et aux dirigeants des associations de jeunesse.

Tel est le budget que je vous présente. C'est à l'Assemblée de décider, je le répète, et non aux manifestants.

Pour ma part, je suis trop conscient des immenses besoins de notre pays dans le domaine de la jeunesse et des sports, je suis trop persuadé du bien-fondé de la politique que je vous propose, pour remettre en cause sous la pression d'intérêts particuliers des orientations qu'il appartient au Gouvernement de définir et à la représentation nationale seule d'approuver. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Caillaud.

**M. Paul Caillaud.** Monsieur le ministre, votre projet de budget a provoqué force débats et de nombreuses manifestations. Il a suscité de multiples critiques.

En fait, ces attaques n'avaient pas de quoi surprendre. En tout cas, pour ma part, elles ne m'ont pas étonné. Depuis François Missoffe jusqu'à Jean-Pierre Soisson, elles sont devenues quasiment traditionnelles dans cette Assemblée, surtout d'une partie de cet hémicycle où l'on a pris l'habitude de critiquer le budget de la jeunesse et des sports. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Pourtant, depuis douze ans que j'appartiens à cette maison, bien des choses ont été faites. Je me bornerai à insister sur deux aspects de votre projet de budget. Ils ont déjà été abordés mais ils me paraissent suffisamment importants pour y revenir quelques instants.



Je ne joindrai pas ma voix, bien sûr, à celle des bruyants.

Néanmoins, à certain moment, j'en ai éprouvé la tentation. C'était au début des débats en commission. Je n'ai pu m'empêcher, dans un premier temps, de ressentir quelque malaise devant l'insuffisance de vos crédits : mais, dans un deuxième temps, reprenant une vieille formule, je me suis efforcé de me placer au point de vue de ceux que l'on appelle les silencieux.

**M. Henri Emmanuelli.** Et, dans un troisième temps, vous voterez le budget !

**M. Paul Caillaud.** Mais vous avez presque répondu d'avance à mes questions, monsieur le ministre, et je ne suis plus tenté de joindre ma voix à celle des bruyants, un peu « casseurs sur les bords » qui manifestaient hier, et peut-être aujourd'hui encore, aux alentours du Palais Bourbon.

**M. Henri Emmanuelli.** Il fallait le faire aussi ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Paul Caillaud.** En effet, nous avons constaté, en étudiant en commission votre projet de budget, que l'éducation physique et sportive souffrait de certaines anomalies.

Cependant, sur le principe, j'approuve entièrement votre démarche, monsieur le ministre. En effet, la France compte pas mal de garçons et de filles scolarisés dans le premier et le second degré. En outre, vous êtes tenu, en quelque sorte, par les arbitrages budgétaires et par les heures d'enseignement à assurer.

Pour dispenser les heures d'enseignement indispensables, la solution simple, voire simpliste et coûteuse consisterait à créer des postes. Or il existe sans doute une autre solution, plus courageuse. Il s'agirait de chercher à faire « un peu de ménage » pour voir s'il n'y aurait pas, comme l'a observé naguère la Cour des comptes, quelques anomalies ou quelques abus à chasser. Ne serait-il pas judicieux de réaliser éventuellement des économies en faisant jouer à plein, par exemple, les dispositions statutaires ? Pourquoi ne pas utiliser tous les moyens dont on dispose ?

Demander deux heures d'enseignement supplémentaires aux professeurs d'EPS, est-ce vraiment monstrueux comme le pensent certains ?

N'est-ce pas quelque chose que les professeurs d'EPS demandaient naguère ?

J'avoue que je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement ne leur a pas accordé satisfaction à l'époque. Je ne comprends pas non plus pourquoi certains professeurs refusent cela aujourd'hui ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Il est sûr que vous ne comprenez pas grand-chose.

**M. Paul Caillaud.** Peut-être, mais alors vous non plus !

**M. Joseph Comiti.** Nous ne comprenons que trop bien, messieurs de l'opposition !

**M. Paul Caillaud.** Certes, le Gouvernement a commencé à faire « un peu de ménage », si j'ose dire. Il a demandé aux professeurs d'EPS d'effectuer deux heures supplémentaires et, dans leur ensemble les professeurs les ont acceptées. (*Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mais oui, ils les ont acceptées !

Ensuite, il y a eu une seconde opération qui était tout aussi logique et qu'il faut défendre même si elle est impopulaire. Elle a consisté à examiner s'il n'était pas possible de procéder à certains transferts. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez dit qu'un professeur sur cinq ne se consacrait pas à sa vocation naturelle qui est d'enseigner dans un établissement scolaire. Il doit être sans doute possible d'en rendre un certain nombre, je ne dirai pas à l'*alma mater* mais à leur vocation naturelle, c'est-à-dire aux tâches d'enseignement.

Certes, il y a eu des transferts malencontreux, je ne le conteste pas. Il est regrettable, par exemple, d'avoir ôté à un établissement pour handicapés le professeur spécialisé qui lui était vraiment indispensable. Je pense que les erreurs seront corrigées mais, sur le principe, sur la méthode je crois qu'il faut vous soutenir à fond. C'est une question d'orthodoxie, de rigueur budgétaire, mais c'est aussi une question d'honnêteté vis-à-vis des Français.

Néanmoins, l'absence de crédits pour créer des postes au CAPEPS en 1979 m'est restée, si je puis dire, en travers de la gorge. Mais vous nous avez répondu mercredi dernier sur ce

point soulevé par le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Et vous venez d'annoncer la création de 300 postes auxquels s'en ajouteront 100 autres libérés par des départs en retraite, ce qui aboutira pratiquement à procurer 400 emplois l'année prochaine. Bref, vous avez pratiquement répondu à notre attente.

Compte tenu des difficultés de la conjoncture, votre projet de budget n'est pas mauvais. Pour cette raison, je ne rejoindrai pas les bruyants. (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Je vous parlerai au nom des silencieux, je veux dire les habitants des zones rurales, car je ne suis pas le député de Montmartre ou de je ne sais quelle ville mais d'une circonscription essentiellement rurale.

N'êtes-vous pas, monsieur le ministre, le responsable de l'animation socio-éducative et des loisirs pour toute la France? L'année dernière, j'avais déjà appelé l'attention de votre prédécesseur sur cette question.

Si nos zones rurales ont eu tendance, à une certaine époque, à se « désertifier », elles se sont bien défendues en particulier grâce à la politique de l'aménagement du territoire et à la création de petites et de moyennes entreprises : en dépit de la persistance d'un exode rural, ces entreprises ont contribué à retenir à la terre nombre de jeunes. Nos campagnes ne se sont pas toutes découpées. Cependant, une sorte de désert socio-éducatif s'est formé, car il existe une distorsion considérable entre les équipements dont bénéficient les populations urbaines et ceux dont disposent les populations rurales.

L'urbanisation se poursuivra certainement et, monsieur le ministre, comme le prouve la fin de votre intervention, vous vous en préoccupez. Néanmoins, les crédits d'investissement s'élèvent, je crois, à 442 millions de francs pour les autorisations de programme, mais le programme d'action prioritaire n° 21 « Mieux vivre en ville » reçoit 65 millions de francs. Je ne conteste pas la nécessité de faire un effort dans ce domaine. Pourquoi le programme d'action prioritaire n° 23 « Valoriser les zones rurales » ne bénéficie-t-il que de deux millions de francs ?

Vous avez choisi une voie qui me paraît être bonne en décidant que votre administration accepte de subventionner au même titre que les constructions nouvelles ce que j'appellais ici l'année dernière la réhabilitation de l'habitat rural ancien, c'est-à-dire la rénovation de vieux logis, de fermes abandonnées ou de maisons religieuses désaffectées, car les citadins les recherchent pour leurs loisirs.

Les collectivités sont capables, si vous leur laissez la liberté de réfléchir à la définition d'un programme dégagé des normes trop strictes, trop rigoureuses dans lesquelles les enlèveraient la santé publique, l'équipement, la jeunesse et les sports ou l'agriculture, d'élaborer des programmes qui réussiront à préserver et à développer l'animation dans nos campagnes. Voilà qui me satisfait.

Ainsi, ce que vous nous avez promis, monsieur le ministre, répond à mes désirs profonds. A la limite, il aurait presque été inutile que j'intervienne. Je tenais seulement à vous dire que, pour toutes ces raisons et sans aucun malaise, je voterai, avec satisfaction, comme je l'ai fait douze fois, le budget de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique.

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 ; rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Jeunesse et sports (suite) :

(Annexe n° 25. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial : avis n° 571, tome XI, de M. Robert Héraud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Tourisme :

(Annexe n° 26. — M. Philippe Madrelle, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome XII, de M. Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
JACQUES RAYMOND TEMIN.